

Débat public sur le centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry/Paris XIII.

Réunion d'ouverture

Ivry-sur-Seine, Espace Robespierre, le 22 septembre 2009

**L'OPPORTUNITE DE CONSTRUIRE UN NOUVEAU CENTRE DE TRAITEMENT
A LA PLACE DE L'ANCIEN**

MEMBRES DE LA COMMISSION PARTICULIERE DU DEBAT PUBLIC

- Philippe MARZOLF, Président de la CPDP, Vice-président de la CNDP, conseiller en environnement.
- Laurence MONNOYER-SMITH, professeur d'université
- Jean-Paul PUYFAUCHER, ingénieur de travaux publics à la retraite
- Anne-Laure BEDU, consultante dans le domaine du développement durable
- Alain MARABOUT, avocat à la retraite

MAITRISE D'OUVRAGE :

- François DAGNAUD, Président du Sycotom
- Dominique LABROUCHE, Directeur général des services du Sycotom
- Laurence LEJEUNE, Sycotom, Directrice générale adjointe de l'exploitation et de la prévention des déchets
- Didier FOURNET, Sycotom, Directeur du projet Ivry – Paris-XIII.

PREMIERE TABLE RONDE :

DANS QUEL CADRE POLITIQUE, LEGISLATIF, REGLEMENTAIRE S'INSCRIT LE PROJET D'IVRY ? QUELS SONT LES OBJECTIFS AUXQUELS LES COLLECTIVITES DOIVENT REpondre EN MATIERE DE GESTION ET DE TRAITEMENT DES DECHETS ?

- Laure TOURJANSKY, Ministère de l'Ecologie, de l'énergie et du développement durable

QUELS SONT LES OBJECTIFS DU PLAN REGIONAL D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS (PREDMA) ? UNE MEILLEURE UTILISATION DES INSTALLATIONS EXISTANTES OU EN PROJET EN ÎLE-DE-FRANCE PERMETTRAIT-ELLE DE SE PASSER DE LA RECONSTRUCTION DU CENTRE ?

- Michel VAMPOUILLE, Vice-président du Conseil régional

QUELS SONT LES SOLUTIONS MISES EN OEUVRE PAR LES AUTRES PAYS EUROPEENS ?

- Daniel DUNET, BIPE

DEUXIEME TABLE RONDE

POURQUOI LE SITE DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS A-T-IL ETE IMPLANTE A IVRY-SUR-SEINE ?

- Helder DE OLIVEIRA, Directeur de l'Ordif

LE CENTRE DE TRAITEMENT POURRAIT-IL ETRE RECONSTRUIT AILLEURS QU'A IVRY – PARIS XIII ?

- Pascale MICHEL, BRGM
- Didier DELY, Mairie de Paris
- Pierre GOSNAT, Député-Maire d'Ivry-sur-Seine

- Anne CONNAN, Association Passerelles
- Jean-François POITVIN, Ile-de-France Environnement

La séance est ouverte à 20 h 05 sous la présidence de Monsieur Philippe MARZOLF, Président de la Commission particulière du débat public.

PHILIPPE MARZOLF, PRÉSIDENT DE LA CPDP : Mesdames, Messieurs, bonsoir, je me présente, Philippe MARZOLF, je suis le Président de la Commission du débat public sur le projet qui va nous tenir pendant plusieurs mois : le projet de reconstruction de l'usine d'incinération des déchets ménagers d'Ivry – Paris-XIII. Ce soir, c'est la réunion d'ouverture de ce débat public, qui a commencé avec la distribution des documents, et qui va se poursuivre au cours de plusieurs réunions.

Je vous propose de vous expliquer le déroulement de cette soirée. Comme c'est la première réunion, nous risquons peut-être de rencontrer quelques problèmes techniques.

Puisque nous sommes accueillis par la Ville d'Ivry-sur-Seine, nous avons demandé à M. le Maire, M. Pierre GOSNAT, de prononcer un petit mot d'accueil sur le démarrage du débat, et après je reprendrai la parole.

Pierre GOSNAT, Maire d'Ivry-sur-Seine : Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue à Ivry, et particulièrement dans cet équipement « Le Robespierre », ancien lycée professionnel, transformé en lieu de rencontres, d'expositions, de fêtes et de débats, comme l'on dit « un espace civique ».

Il était donc bien naturel que la Commission Nationale du Débat Public y tienne sa première réunion, s'agissant du devenir du centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry – Paris-XIII, et je souhaite à cet égard saluer mon ami Jérôme COUMET, Maire du XIIIème arrondissement, avec lequel les échanges et les coopérations sont permanentes.

Cette réunion de ce soir revêt pour nous une grande importance à un double titre. D'abord, il s'agit de la première Commission Nationale du Débat Public, constituée à partir de la thématique du traitement des déchets en général. Et, je ne doute pas que ces travaux contribueront à une réflexion plus globale que je pourrais appeler une contribution sociétale sur le sujet.

Au-delà de la question importante, mais néanmoins spécifique et factuelle de la construction d'un nouveau centre (certains diraient de la transformation d'un nouveau centre) de traitement à la place de l'ancien.

Deuxième aspect, et j'y reviendrai dans la contribution qu'on m'a demandé de produire au débat, la municipalité d'Ivry a la volonté d'intégrer, c'est-à-dire de bénéficier des travaux de la Commission du Débat Public, dans la démarche qu'elle a initiée depuis plusieurs années avec les Ivryens, mais aussi avec les élus d'autres villes, notamment du bassin versant, ainsi que de nombreuses personnes, notamment des scientifiques, afin de réfléchir à cette problématique de la gestion des déchets sous tous ces aspects.

Nous savons tous qu'il s'agit de questions importantes, souvent sensibles, qu'il convient d'aborder sans tabous dans leur complexité, et de la façon la plus raisonnée possible (et non raisonnable) ; ce qui n'exclut évidemment pas la passion.

Donc, je vous souhaite un bon travail à nous tous ; merci.

(Applaudissements).

PHILIPPE MARZOLF : Merci M. le Maire, juste quelques petites précisions. Ce soir, c'est le premier débat public sur une thématique des déchets ménagers. Et c'est aussi une première, on retransmet la soirée sur Internet pour que les gens qui ne peuvent pas se déplacer puissent suivre néanmoins cette réunion publique. Pour ce faire, des caméras prennent des vues de la salle et des participants, mais si vraiment des gens ne souhaitent pas se trouver sous le champ de la caméra, dans le cadre de ce débat public, ils peuvent se mettre sur le côté de la salle. Sinon, vous « acceptez » de perdre votre droit à l'image. Je vous rassure, la Commission Nationale du Débat Public est une autorité administrative indépendante qui ne fera pas n'importe quoi avec vos photos.

Après cette introduction, je vais vous présenter le déroulement de la soirée. Vous avez pu voir que cette soirée aura lieu de 20 h à 23 h. D'abord, je vais commencer par vous présenter ce qu'est le débat public, et spécifiquement le déroulement de ce débat public sur les déchets ménagers, et le centre d'Ivry – Paris-XIII. Ensuite, le Sycotom (Syndicat Intercommunal de traitement des ordures ménagères), qui est le porteur du projet de reconstruction va vous présenter son projet. Il y aura un échange, et des questions pourront être posées par la salle. Ensuite, nous aurons deux tables rondes.

La première grande question importante, et j'y reviendrai dans mon introduction, porte sur l'opportunité : « Faut-il reconstruire le centre d'Ivry – Paris XIII ? ».

Pour ceci, il nous a semblé important de pouvoir s'appuyer sur deux apports théoriques et pratiques aussi : le cadre politique, législatif et réglementaire, dans lequel s'inscrit bien sûr Ivry. Le Ministère viendra nous en parler.

Egalement : quels sont les objectifs du PREDMA (Plan régional d'éliminations des déchets ménagers) ? Le Conseil régional viendra nous présenter ses objectifs, voir s'il y a une meilleure utilisation peut-être des autres installations dans la région parisienne.

Les solutions mises en œuvre dans d'autres pays européens. Il nous a semblé aussi intéressant de comparer la législation des déchets en France et dans les autres pays européens.

A la fin de cette première table ronde, nous aurons un échange et vous verrez que vous aurez largement le temps de poser vos questions.

Une deuxième table ronde : pourquoi le site de traitement est-il déjà installé à Ivry-sur-Seine ? Nous aurons un petit historique.

Peut-il être reconstruit ailleurs ? Des études ont été menées par des bureaux d'études.

Nous terminerons par la position des acteurs, des collectivités, des associations au démarrage du débat sur cette question : faut-il reconstruire ?

Fonctionnement du débat public

Saisine de la CNDP (Commission nationale du débat public). Je vous rappelle simplement qu'un maître d'ouvrage doit obligatoirement saisir la CNDP si son projet est supérieur globalement à 300 millions d'euros. C'est bien sûr en fonction des projets (TGV, autoroutes, réacteurs nucléaires, oléoducs ou gazoducs, etc.). Donc, le Sycotom a dû saisir la CNDP pour son projet.

La CNDP est une autorité administrative indépendante, qui met en application une loi du 27 février 2002. Pour ceci, elle est chargée en France de veiller à l'information et à la participation du public, à l'élaboration de tous les grands projets d'intérêt national d'aménagement et d'infrastructure en France.

C'est pourquoi, depuis 2002, nous avons organisé près de 40 débats sur des projets très divers.

C'est elle qui décide ou non s'il faut un débat public, où l'on posera notamment la question de l'opportunité, en fonction des enjeux socioéconomiques, des impacts sur l'environnement, et également sur le territoire.

C'est elle qui nomme le Président de la Commission particulière du débat public (moi-même), et également les membres de la commission que je vais vous présenter.

C'est la Commission particulière qui organise et qui anime le débat en toute indépendance et en toute neutralité. J'insiste sur ce point, nous n'avons pas d'avis à donner. En règle générale, la plupart des citoyens connaissent l'enquête publique, quand le projet est déjà pratiquement écrit, complètement ficelé. Le commissaire enquêteur va prendre les avis, les propositions des citoyens, mais c'est lui à la fin qui va écrire un avis.

Notre mission consiste à faciliter le débat, pour qu'il soit le plus transparent possible, et à la fin, nous ferons un compte rendu, mais nous ne donnerons pas notre avis.

Si vous voulez convaincre quelqu'un de la pertinence de vos arguments, c'est bien le maître d'ouvrage (porteur de projet).

L'objectif :

- Permettre au public (le grand public, le citoyen, les acteurs, les collectivités, les associations : tous ceux qui sont concernés) de s'informer sur le projet, c'est pourquoi il a été distribué des documents en boîte aux lettres, vous avez pu en prendre ici à l'entrée. Depuis 15 jours, les gens peuvent également télécharger sur Internet tous ces documents.
- Obtenir des réponses à vos questions. Toutes les questions que vous poserez auront une réponse.
- Exprimer ses observations, suggestions, critiques et propositions. Nous cherchons vraiment des propositions, car toute cette démarche de débat public va servir à éclairer en fin de compte la décision du maître d'ouvrage qui prendra sa décision à la fin du débat pour savoir comment continuer son projet.

Les membres de la Commission vont garantir tous ces principes :

- Philippe MARZOLF (moi-même), je suis Vice-président de la CNDP, conseiller en environnement.
- Laurence MONNOYER-SMITH, professeur d'université
- Jean-Paul PUYFAUCHER, ingénieur de travaux publics à la retraite
- Anne-Laure BEDU, consultante dans le domaine du développement durable
- Alain MARABOUT, avocat à la retraite

Ce sont des personnes d'horizon différent. Il n'y a aucun spécialiste des déchets, car je vous rappelle que nous n'avons pas d'avis à donner sur le projet lui-même.

Quelle est la portée du débat ? Il porte sur l'opportunité : faut-il ou non reconstruire l'usine ou pas, et sur ses grands objectifs. S'il faut reconstruire, pour quels objectifs, pour quelles raisons et pour faire quoi ? Et les principales caractéristiques du projet.

Nous sommes très en amont en fin de compte de l'élaboration du projet. Cela se déroule en amont de la décision, nettement avant l'enquête publique et à notre sens, nous pensons que c'est le bon moment. Nous le verrons ce soir également, les politiques et les objectifs nationaux ont été décidés à travers le Grenelle de l'Environnement, le plan régional d'élimination des déchets ménagers a fixé également des objectifs pour toute la région Ile-de-France. Le Sycotom (maître d'ouvrage) a fait réaliser par des bureaux d'études des études de faisabilité d'un projet qu'il va vous présenter.

Donc, maintenant, nous attendons que le public puisse s'exprimer, donner ses avis, ses propositions pour qu'après, le maître d'ouvrage, en fonction de cela, puisse décider comment il va continuer son projet.

Les principes qui vont nous porter (nous Commission) pour organiser et animer ce débat :

Transparence. C'est le moment de mettre tout sur la table, de pouvoir tout présenter, toutes les études qui ont été faites, tout ce que les gens vont dire, tous les avis, toutes les expressions, toutes les questions posées et les réponses seront rendus publics.

Equivalence. Pour la Commission tous les points de vue peuvent être exprimés, quand cela concerne bien sûr le projet. Nous n'admettons pas des points de vue politiques ou d'autres natures, c'est par rapport au projet. Mais, comme je le dis très souvent, que ce soit M. ou Mme MICHU qui s'exprime, citoyen d'Ivry par exemple ou M. Jean-Paul HUCHON, Président du Conseil régional, la Commission les écoute au même niveau.

Par contre, le contre-principe étant l'argumentation. Nous cherchons vraiment des arguments. Vous pouvez être pour ou contre le projet, mais il faudra dire pourquoi, et si vous êtes contre quelle solution vous proposez. Nous sommes vraiment dans une démarche de progrès pour essayer d'améliorer le projet.

Nous allons débattre pendant quatre mois (4 septembre – 21 décembre), 9 réunions publiques, et à la fin du débat, la Commission aura deux mois pour rédiger un compte rendu, à savoir ce que nous avons entendu, les enseignements du débat, ce que nous pouvons retenir des interventions du public sur le projet. La CNDP en tirera un bilan. Le compte rendu sortira vers mi-février. Il est important que le maître d'ouvrage (Sycotom), après avoir entendu toutes les expressions, tous les arguments, doive décider et prendre une décision officielle sur les principes et les conditions de poursuite du projet (arrêt, continuité, amélioration).

Donc, nous débattons, nous en tirons les enseignements et ensuite une décision est prise.

Moyens d'information du débat :

Documents de la Commission

- A l'entrée de la salle, vous avez pu recueillir différents documents (un dépliant qui est diffusé avec une carte-T dans tous les lieux publics du territoire, tout le bassin versant de l'usine d'Ivry, soit 26 communes autour d'Ivry).

- Un journal du débat avec une carte-T pour demander les documents. Ce sera le document qui va suivre pendant tout le débat pour faire le point de ce qui s'est dit après les réunions thématiques. Il sera également très largement distribué.
- Une newsletter hebdomadaire d'information, vous pourrez vous abonner par exemple sur Internet et la recevoir toutes les semaines sur l'actualité du débat.

Documents du maître d'ouvrage (Sycotm)

- Un dossier du maître d'ouvrage (100 pages) et une synthèse de 4 pages présentant succinctement les arguments.
- Toutes les études qui ont servi au maître d'ouvrage à vérifier la faisabilité de son projet sont disponibles soit sur version informatique sur le site internet, soit en version papier au bureau de la Commission (94-96 rue Victor Hugo à Ivry-sur-Seine, près du centre de traitement des déchets ménagers).

Au cours du débat bien sûr, toutes les contributions, tous les avis (par Internet ou par écrit) seront également rendus publics. Il y aura également des cahiers d'acteurs qui sont des expressions de certains acteurs de 4 pages, qui seront également diffusés.

Bien sûr, il pourrait y avoir des études et des documents complémentaires qui seront apportés au cours du débat.

Moyens de participation :

Le 22 septembre 2009 : c'est la réunion d'ouverture, avec la question principale : « Faut-il reconstruire le centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry – Paris-XIII ? ».

En octobre, il y aura 3 réunions thématiques. Il nous a semblé important, et vous verrez après la présentation du projet par le Sycotm, qu'il y ait des questions sur la prévention, le recyclage. Pour préparer tous ces thèmes également, nous avons rencontré de nombreux acteurs, nous avons lancé une demande sur Internet pour que le public nous indique sur quel thème il voulait débattre. Ceci ressort de l'organisation que nous avons faite de la structuration pédagogique du débat et des réunions.

La prévention et le recyclage sont-ils suffisamment développés ? Que se passe-t-il ailleurs ? Peut-on aller plus loin ? Peut-on produire moins de déchets ? Ces sujets seront traités le jeudi 1^{er} octobre (Paris XIII).

Ensuite, il y a aussi un projet de centre d'incinération : quelle est la place pour l'incinération et la valorisation énergétique dans l'agglomération parisienne ? Faut-il continuer sur cette lancée ? Faut-il changer ou pas ? Quelles sont les impacts sanitaires, les impacts environnementaux de l'incinération ? Beaucoup de choses ont été dites, on essaiera de par l'organisation de la réunion publique d'éclairer tout le monde sur ce sujet le mercredi 7 octobre.

Un projet complémentaire de méthanisation (faire fermenter les déchets) pour les valoriser en biogaz et en compost. Est-ce une solution d'avenir ? Nous verrons, beaucoup de choses ont été dites. Si vous lisez la presse, les avis divergent sur le fonctionnement. Nous essaierons de faire le point et de savoir si cette nouvelle solution de traitement de déchets qui est également utilisée dans d'autres pays est une solution d'avenir.

Ce sont les réunions thématiques générales sur ces trois sujets.

En parallèle, il nous a semblé important et nous jouons la transparence de l'importance également de savoir, si le nouveau centre, est reconstruit quelle sera sa capacité, comment le Sycotom a-t-il évalué le gisement de déchets en 2020, en 2040 ? C'est toujours difficile à comprendre : en fonction de l'augmentation de la population, les changements de consommation, depuis la crise, la production de déchets diminue, cela va-t-il continuer ou pas ?

Nous avons demandé au Sycotom qu'il explicite dans un groupe de travail plus précisément comment il a calculé ce gisement. Tous les résultats de ce groupe de travail seront rendus publics à une réunion spécifique sur le sujet.

En novembre, nous aurons 4 réunions locales, plus sur les thématiques concernant plus directement le centre d'Ivry : quels modes et quelles capacités ? Quels modes de traitement, incinération méthanisation ou d'autres ? Quelles capacités par rapport au gisement pour le nouveau centre ?

Une autre question importante : quels sont les impacts environnementaux et sanitaires du traitement des déchets à Ivry – Paris-XIII ? Qu'y a-t-il dans le panache de fumée ? Quels sont les risques pour les riverains ? Nous ferons venir des spécialistes de ces questions. Quelles sont les mesures de contrôle et de suivi ?

Comment intégrer le centre de traitement des déchets dans son environnement urbain ? Une présentation sera faite par la Mairie de Paris, la Mairie d'Ivry de leur projet de rénovation des quartiers et de restructuration de ces quartiers autour de l'usine. Il y aura des questions très précises, et nous verrons les projets en cours.

Quel est le coût de ce projet annoncé entre 700 et 800 millions d'euros actuellement ? Quelles sont les modalités de financement ? Comment cela va-t-il se répercuter sur les contribuables ? Qui va décider concrètement ? Après le débat public et la décision ou non du Sycotom de continuer son projet, comment l'information du public va-t-elle continuer jusqu'au début des travaux, et même pendant les travaux ?

Ainsi, nous aurons fait un peu le tour de toutes les questions, que nous avons entendues jusqu'à présent avec la rencontre de tous les acteurs et tous les citoyens que nous avons pu avoir.

Bien sûr, nous terminerons en décembre sur une réunion de clôture : quels enseignements peut-on tirer du débat ? Après chaque réunion publique, il y a un compte rendu des enseignements que nous faisons partager, et sur lequel nous faisons redébattre les internautes notamment.

En décembre, nous serons en mesure de dire ce que nous pouvons tirer de ce débat, et justement avoir un retour du public par rapport aux enseignements que nous avons pu en tirer ou également quels sont les enseignements que le maître d'ouvrage et que les acteurs en tirent.

Il est possible également, sur demande, que des auditions publiques soient organisées pour avoir un peu plus de temps d'échange avec la Commission.

Nous essayons qu'il y ait un maximum d'expressions du public, des participants.

Forcément, les intervenants ont assez peu de temps pour s'exprimer.

Un compteur nous indique le temps d'intervention, et j'essaierai d'être le gardien du temps de parole.

Autres moyens de participation.

Pour assister aux réunions publiques, il faut se déplacer, et entre 20 et 23 h, parfois on a d'autres choses à faire. Donc, il y a bien sûr les contributions écrites, tout le monde peut nous écrire au bureau dont je vous ai donné l'adresse, par le site Internet, par courrier, par e-mail.

Sur le site Internet, il y a un système de questions/réponses. Vous pouvez donc poser vos questions, toutes les questions posées sont transmises au Sycotom pour qu'il y réponde. Avant que la réponse soit rendue publique, la Commission relit la réponse pour vérifier qu'elle soit vraiment complète et qu'elle corresponde bien aux propos déjà tenus par le maître d'ouvrage. Il y a quand même une vérification, on ne valide pas les questions, car ce n'est pas de notre compétence, mais nous vérifions si la réponse est bien complète.

Il y a également un blog pour échanger en dehors des réunions publiques ou du moins déjà ce soir, par exemple, des questions ont été posées. Ce soir, nous sommes en direct sur Internet.

Nous savons très bien que les gens ont parfois des difficultés à se déplacer, et je vous remercie d'autant plus que vous soyez venus aussi nombreux ce soir. Nous avons essayé de solliciter les espaces de dialogue qui existent déjà au niveau des différentes communes : les conseils de quartier, les centres socioculturels, en leur proposant de leur amener de la matière et un peu une structuration des débats.

Idem, vous avez depuis ce matin sur Internet un outil pédagogique que l'on a développé avec des enseignants qui ont déjà fait visiter le site à leurs élèves. Il existe un kit pédagogique pour que les enseignants puissent s'approprier le sujet, et faire réfléchir en tout cas les jeunes, qui sont souvent de très bons précurseurs.

En tout cas, toutes les contributions seront rendues publiques, intégrées et prises en considération dans le compte rendu, et dans le bilan du débat public.

Une petite explication complémentaire, vous avez sur vos chaises un formulaire pour poser des questions. Quand l'auditoire est nombreux, et que nous ne prenons que quelques questions orales à la volée, cela peut générer des frustrations. Nous utilisons cette solution du formulaire depuis des années à la CNDP. Ainsi, il est répondu par écrit aux questions posées, puisque les coordonnées de l'auteur de la question sont indiquées. La Commission s'appuie sur ces écrits pour tirer les enseignements généraux de ce débat.

Voilà globalement la présentation du débat public, le rôle de la Commission, et ce que nous attendons de chacun de vous.

Afin de recueillir les premières réactions sur le débat public et non sur le projet, car vous aurez largement le temps de poser vos questions, avez-vous des interrogations ?

Pouvez-vous vous présenter lorsque vous prenez la parole ?

ECHANGES AVEC LA SALLE

Catherine LAUBIER, Ivry-sur-Seine : Vous parliez de votre rôle, à savoir veiller à l'information du public. J'ai constaté que dans mon immeuble et les immeubles avoisinants, personne n'était au courant encore aujourd'hui. Comment expliquez-vous cela ?

Philippe MARZOLF : J'ai oublié d'en parler. Le projet concerne 1,5 million d'habitants (700.000 foyers). Un appel d'offres a été lancé, et nous avons retenu un prestataire qui devait distribuer en boîtes aux lettres ces deux documents (journal du débat et la synthèse du dossier du maître d'ouvrage). Plusieurs réclamations de non-distribution nous ont été remontées. Nous sommes désolés, et nous réalisons une enquête auprès du prestataire, qui nous avait garanti pouvoir rentrer dans tous les immeubles pour le distribuer en boîtes aux lettres.

Le travail est-il mal fait ou pas ? Je ne sais pas. Y a-t-il beaucoup de personnes qui sont venues ce soir sans être informées de cette réunion, en tout cas qui n'ont pas reçu de documents dans leurs boîtes aux lettres ? (*Quelques mains se lèvent*). Il y a également des habitants de Vitry.

Nous allons faire une enquête, nous sommes vraiment désolés, mais heureusement que vous êtes là, et nous allons essayer de refaire la distribution en boîte aux lettres.

Une habitante de Paris : Ayant vu l'affichage dans une boulangerie à Ivry, je suis donc venue. Ainsi, si vous ne l'avez pas eu dans vos boîtes aux lettres, il a été mis chez les commerçants.

Philippe MARZOLF : Mais, ce n'est pas normal, nous avons demandé dans toutes les boîtes aux lettres, donc cela aurait dû être distribué.

Une habitante du XIIIème : Je l'ai reçu dans ma boîte aux lettres, ainsi que tout l'immeuble ; donc, cela peut aussi fonctionner. Les autocollants « stop pub » peuvent être un frein à la diffusion par les prestataires.

Philippe MARZOLF : Tout à fait. A la CNDP, nous avons essayé de réfléchir aux meilleures solutions, à part cette mise en boîtes aux lettres générale, nous n'avons pas trouvé mieux.

Alain MONCHABLON, Ivry-sur-Seine, Président de l'Association LDH Ivry et Vitry : L'accès de mon immeuble est protégé par un code, ce qui n'empêche absolument pas les distributeurs des hypermarchés, de le franchir et d'y remplir les boîtes aux lettres. En revanche, j'ai trouvé votre papier à l'extérieur, c'est-à-dire que votre distributeur soit n'avait pas le code, soit cela le fatiguait. Je ne sais pas ce que c'est devenu pour la plupart des destinataires.

Philippe MARZOLF : Merci de votre témoignage.

Philippe TAPIN, Ivry-sur-Seine : Je m'étonne de la « qualité » de l'information que l'on nous a donnée. Il y a par exemple de très grossières erreurs sur les chiffres qui nous sont communiqués. Je souhaiterais, pour qu'il y ait un vrai débat public, un éclaircissement sur les volumes.

Nous avons 520.000 t (en haut du document), dont 490.000 t par le tri mécanique. En faisant le total de ce qu'il y a en dessous, cela fait largement plus de 490.000 t. Il y a déjà

un premier problème de fiabilité de l'information dont nous disposons.

Je précise que dans mon immeuble, et autour de moi, nous avons bien reçu les documents.

Philippe MARZOLF : Je vous propose, puisque cette question concerne directement le Sycdom de le laisser répondre au cours ou juste après son intervention.

Nous passons donc à l'intervention du Sycdom, qui va vous présenter la situation actuelle et son projet.

PRESENTATION DU PROJET

François DAGNAUD, Président du Sycdom : Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je veux d'abord dire que le Sycdom, rassemblement de 84 communes, géré par des élus, se réjouit du lancement de ce débat public, puisqu'il vient en effet compléter, élargir et approfondir la concertation qui a déjà été engagée depuis quelques années. Elle l'a été dans un premier temps à l'initiative de la Ville d'Ivry et de son maire, Pierre GOSNAT, dès 2003, et j'ai souvenir notamment d'avoir participé aux assises des déchets en 2006, tout près d'ici. Je tiens à témoigner que Pierre GOSNAT est un partenaire exigeant pour le Sycdom et qu'il est aussi un maire précurseur. Je ne vais pas le mettre mal à l'aise en disant qu'il est visionnaire dans la prise en compte de l'échelle de l'agglomération. Je salue à mon tour Jérôme COUMET, Maire du XIIIème arrondissement, qui vient de nous rejoindre.

Cette concertation a aussi été engagée à notre initiative, avec le comité de pilotage que nous avons mis en place et qui a permis pendant deux années aux associations, aux élus, aux acteurs publics de travailler ensemble sur les études de faisabilité. Cette concertation se prolonge donc aujourd'hui, à notre demande, avec ce débat public.

Evidemment, ce projet d'Ivry – Paris XIII s'inscrit résolument dans la stratégie du Sycdom. Celle-ci repose sur une première priorité : la prévention et le recyclage.

Nous le savons, les ressources naturelles ne sont pas inépuisables et doivent être préservées. Il faut donc produire moins de déchets et mieux les recycler. Le Sycdom a, à cet effet, adopté, dès 2004, soit 5 ans avant le Grenelle de l'Environnement, son plan de prévention des déchets et les résultats sont là, puisque, entre 2004 et 2008, nous enregistrons une diminution de 5 % des tonnages à traiter sur notre territoire.

Nous avons déjà intégré cette diminution actée, et cette diminution en perspective dans le dimensionnement de nos équipements. C'est ainsi que le Centre ISSEANE, qui est en fonctionnement depuis le début de l'année 2008, a été reconstruit et avec une diminution de 15 % de ses capacités de traitement par rapport au centre précédent.

C'est ainsi que notre projet d'Ivry – Paris XIII est dimensionné à 600.000 tonnes dans le projet (on reviendra tout à l'heure sur l'interpellation de Monsieur) contre 730.000 tonnes aujourd'hui, ce qui signifie, vous l'aurez compris, une diminution très marquée de 20 % des capacités de traitement.

De la même façon, entre 2001 et 2008, nous avons sur le territoire du Sycdom réussi à doubler le recyclage pour atteindre aujourd'hui, et ce n'est qu'une étape, nous en attendons d'autres, 32 kg par habitant.

Nous avons ainsi au cours des années récentes ouvert trois nouveaux centres de tri sur le territoire du Sycotm. Vous savez sans doute ou peut-être pas que nous sommes en train d'achever la construction du premier centre de tri dans Paris intramuros : rue Henri Farman dans le XV^{ème} arrondissement qui rentrera en service dès l'année 2010.

Dans la même logique, notre projet d'Ivry – Paris XIII prévoit le quasiment doublement des capacités de tri, avec un centre de tri qui sera de 60 000 t, alors que l'actuel centre de tri n'est que de 35 000 t. Nous en profitons dans une logique de meilleure répartition territoriale de nos équipements pour le relocaliser dans le XII^{ème} arrondissement de Paris.

Vous le comprenez, notre stratégie est irriguée par une obsession, en tout cas un objectif très fort : le moins de déchets possible bien sûr et y mettant toutes nos forces. Soyons lucides, le zéro déchet n'est pas pour demain, il faut donc maintenir des capacités de traitement. Mais, il faut le faire en fixant un nouveau cap : mieux valoriser les déchets que l'on ne peut pas recycler, en réussissant un saut qualitatif, c'est-à-dire passer du traitement de masse, enfouir et brûler, à un traitement sur mesure, car il ne suffit plus, en effet, de se débarrasser des déchets, mais il faut désormais les traiter comme des ressources à valoriser.

Comment comptons-nous valoriser ses ressources ? Par la production de compost, c'est le principe du retour à la terre et de biogaz, grâce à la valorisation biologique, parce que nos poubelles sont aujourd'hui remplies pour plus de la moitié de ce que nous y mettons de déchets verts. Avec un procédé de valorisation biologique qui s'appelle la méthanisation, nous souhaitons adapter les modes de traitement en diversifiant à la nature de chaque déchet. Nous avons actuellement un projet en cours en Seine-Saint-Denis, à Romainville, avec une capacité totale de 315 000 t. Notre projet d'Ivry – Paris-XIII intègre et permettra lui aussi la production de compost et de biogaz, dont il est déjà prévu que ce bio gaz servira à alimenter une petite centaine de bennes et de la Ville de Paris. Comment valoriser aussi par la production de chaleur et d'eau chaude actuellement sur le territoire du Sycotm l'équivalent de 300 000 logements, ce qui permet d'alimenter en chauffage et en eau chaude plus d'un million d'habitants sur notre territoire, grâce à la valorisation énergétique par incinération de la part non recyclable des déchets ?

Notre projet d'Ivry – Paris-XIII permettra à lui seul de fournir, d'alimenter en chauffage et en eau chaude l'équivalent de 100 000 logements, tout en réduisant la valorisation énergétique aux seules ordures résiduelles, tout en réduisant aussi les capacités d'incinération de moitié par rapport aux capacités actuelles.

L'enjeu est bien de diminuer au maximum l'empreinte écologique du traitement des déchets, en conformité naturellement avec les orientations du Grenelle de l'environnement et du PREDMA, et je salue le vice-président du Conseil régional, Michel VAMPOUILLE, qui a présidé à l'élaboration de ce document référence, cadre, pour l'ensemble de notre région. C'est d'ailleurs le principe de proximité qui nous amène à privilégier le site d'Ivry, nous y reviendrons lors de la seconde table ronde, je crois, car il présente le meilleur écobilan de tous les sites qui ont été étudiés. Pour quelle raison ? Très simplement, proximité avec le réseau CPCU, proximité avec les réseaux ferrés et fluviaux, situation au cœur du bassin versant qui vient alimenter le centre d'Ivry. Ce sont ainsi 22 000 camions qui seront évités sur les routes à Ivry et à côté, grâce à la liaison directe avec la Seine que nous avons prévue dans notre projet.

Quels sont tous les enjeux de ce projet d'Ivry – Paris-XIII ? Notre directeur général des

services, Dominique LABROUCHE, complétera tout à l'heure cette présentation.

Le premier enjeu, pour nous évidemment et de loin le plus important, c'est de remplir notre mission de service public. Soyons clairs, si l'on ne pas voir se multiplier dans un avenir qui pourrait ne pas être aussi lointain que cela, des petits Naples au cœur ou aux marches de l'agglomération, nous devons écarter le risque de manquer de capacité de traitement sur un bassin versant comme le nôtre d'un million et demi d'habitants et alors même qu'aujourd'hui, le Sycotom est en déficit de capacité de traitement de l'ordre de 330 000 t.

Je le dis avec une certaine fierté, et c'est un choix politique que nous revendiquons que nous assumons, nous poursuivons un objectif d'indépendance du service public vis-à-vis de groupes privés, qui sont par ailleurs des partenaires parfaitement compétents et respectables. Mais, nous ne souhaitons pas être dépendants ni de leur disponibilité, ni de leur prix, et nous voulons en tant qu'élus, qui ont des comptes à rendre en permanence à nos concitoyens, conserver la maîtrise de la qualité, notamment environnementale, des traitements de vos déchets.

L'autre enjeu, plus ouvert sur l'avenir : en envoyant un signal très fort en matière de réduction des déchets (-20 % par rapport aux capacités actuelles) en prenant et en assumant le risque qu'on nous reproche d'être trop ambitieux sur le sujet, en valorisant toujours plus et toujours mieux pour faire de nos poubelles des gisements de ressources, réduisant par tous les moyens l'empreinte écologique du traitement des déchets, nous avons la conviction que ce projet, qui n'a pas d'équivalent et pas de précédent, ouvre la voie pour montrer que le traitement des déchets peut-être et doit être un acteur majeur de ce que l'on appelle aujourd'hui « la ville durable ».

Pour conclure, et avant de passer le relais à Dominique LABROUCHE, qu'attendons-nous de ce débat public, dont j'ai rappelé tout à l'heure que nous l'avions sollicité ? Naturellement, aucune ambiguïté, nous tiendrons compte de ce qui se dira dans le débat public. Par exemple, et la liste n'est évidemment pas limitative, s'agissant de la part respective de chacun des modes de traitement envisagés, s'agissant des modalités de concertation au-delà de ce débat public, s'agissant aussi pourquoi pas de l'intérêt de préserver ou pas la cheminée et le panache. Ce sont des choses tout à fait ouvertes à ce jour.

Au-delà, je forme le vœu que ce débat public soit aussi l'occasion pour nous de vous associer plus largement, à la fois aux enjeux du service public de traitement des déchets, mais aussi et très au-delà de celles et ceux qui sont avec nous ce soir à la nécessité, à l'impératif de réduire considérablement et durablement le volume de déchets produits.

Dominique LABROUCHE, Directeur général des services du Sycotom : En préambule, je vous présente à ma droite Laurence LEJEUNE, qui a en charge la prévention et la gestion des déchets au Sycotom et à ma gauche Didier FOURNET responsable du projet.

D'abord, je vais vous présenter les modalités de mise en œuvre de la stratégie du Sycotom, en déclinaison de la présentation du Président DAGNAUD et ensuite je ferai une présentation du projet de transformation du centre Ivry – Paris-XIII.

Vous avez une vue du territoire du Sycotom, qui est un établissement public administratif qui a en charge la gestion du service public du traitement des déchets ménagers. Il n'a pas

la compétence de la collecte, celle-ci relève des communes ou des intercommunalités. Il a traité 2 430 000 t de déchets ménagers en 2008, produits par 5,5 millions d'habitants.

Cette carte montre les 14 centres de traitement du Sycatom, dont le centre Ivry - Paris-XIII, multi filières. Vous voyez également les centres en projet, notamment de projets d'unités de tri de méthanisation en Seine-Saint-Denis.

L'action de prévention du Sycatom est très importante pour encourager la réduction des déchets à la source, à travers son plan de prévention. Elle s'est notamment déclinée par des soutiens pour modifier les comportements des habitants avec en particulier le soutien aux opérations, telles que le « stop pub » avec par exemple des opérations telles que l'utilisation de cabas réutilisables pour limiter l'utilisation des sacs plastiques dans les magasins.

Favoriser l'emploi et le recyclage est un élément important, avec par exemple la convention que le Sycatom a pu passer ces dernières années avec l'association Emmaüs ou encore avec des associations telles que le relais pour encourager la réutilisation des textiles usagés.

Le recyclage est un vecteur très important de la politique du syndicat, là aussi avec un soutien très important aux communes adhérentes, pour que celles-ci incitent leurs habitants à développer le geste de tri citoyen. Cette diversification des modes de traitement, comme l'a exposé le président DAGNAUD, va se traduire par une diminution très significative du recours à l'enfouissement, puisqu'en 2023 avec la mise en service du projet de transformation Ivry – Paris-XIII (37 % de réduction des quantités de déchets orientés vers l'enfouissement ou les centres de stockage).

Pour redimensionner le projet, il faut d'abord évaluer les quantités de déchets à traiter, à l'échelle du Sycatom, en tenant compte des hypothèses de démographie, des projets urbains et aussi des politiques publiques en faveur de la prévention, dont celle initiée par le Sycatom ces dernières années. Avec ces éléments de prévisions, nous aboutissons à l'échelle du Sycatom à une diminution de l'ordre de 45 kilos à l'horizon 2023, c'est-à-dire au moment de la mise en service du centre.

Lorsque nous déclinons ces hypothèses de travail à l'échelle du bassin versant Ivry, c'est-à-dire la zone géographique de collecte autour du centre, nous aboutissons à 520 000 t d'ordures ménagères à traiter. Comme il y a cette volonté politique du Sycatom de contribuer à la réduction des quantités de déchets, le projet prévoit un dimensionnement à 490 000 t pour ce centre.

Je vais donc maintenant présenter les éléments importants du projet, d'abord le bassin versant : 1,4 million d'habitants. Il est constitué de 12 arrondissements parisiens et de 14 communes (13 du Val-de-Marne et une des Hauts-de-Seine). Le centre actuel est au cœur du bassin versant. Il a aujourd'hui une capacité globale de 770 000 t, c'est-à-dire 730 000 t de capacité d'incinération, 35 000 t pour les collectes sélectives et 5000 t pour une déchetterie.

Le traitement et la valorisation des déchets permettent donc aujourd'hui dans ce centre d'alimenter en chauffage et en eau chaude sanitaire l'équivalent d'environ 100 000 logements. La valorisation des déchets permet de valorisation matière sous forme de Mâchefers, pour 130 000 t environ, mais aussi sous forme de journaux magazines, de plastique recyclé, soit à peu près 24 000 t.

En termes de moyens humains, 248 personnes sont aujourd'hui employées dans ce centre.

La mise en œuvre de ce projet tel que nous l'envisageons.

Aujourd'hui, les tonnages qui arrivent au centre sont orientés directement vers l'incinération. Il est proposé demain d'optimiser la valorisation des déchets en fonction de la nature de ces déchets, de la composition de la poubelle. D'abord, il y a 5 ou 10 % des déchets dans la poubelle qui pourront être orientés grâce à un procédé de tri mécanique vers le recyclage matière, sous forme de métaux, de plastique, qui pourront être recyclés en complément du geste de tri à la source dans le cadre des collectes sélectives.

Il y a aussi une partie des déchets, contenus dans la poubelle, qui sont constitués de résidus alimentaires (déchets verts, papiers souillés) et qui sont biodégradables (fermentescibles) et qui peuvent être orientés vers un procédé de méthanisation, c'est-à-dire une fermentation accélérée des déchets. Celle-ci va permettre deux modes de valorisation, d'une part la production d'un biogaz et d'autre part un compost qui pourra être ensuite réutilisé notamment dans l'agriculture.

45 à 50 % des déchets, qui auront été pré-triés pourront donc être orientés vers la valorisation énergétique, vers l'incinération. Ce sont des déchets qui ne peuvent pas être recyclés sous forme de recyclage des matières organiques. Cette valorisation va permettre encore une fois l'alimentation du réseau de chauffage urbain.

Nous serons à près de 5 % qui seront directement après le tri mécanique orientés vers les centres de stockage, en dehors des périmètres du Sycotom. 600 000 t de déchets traités, soit les 490 000 t, que j'ai évoqués à l'instant, plus 110 000 t en provenance des unités de tri et de mécanisation de Seine-Saint-Denis.

Production d'un compost, alimentation de collecte de bennes de la ville d'Ivry et de la Ville de Paris, pour un chauffage urbain alimenté à hauteur de 100 000 logements. Le coût estimé du projet est compris entre 737 et 787 millions d'euros, selon les études de faisabilité. Le Sycotom a engagé des études de faisabilité conduites par trois groupements pluridisciplinaires, composés d'architectes, de paysagistes, de spécialistes de traitement des déchets, d'économistes. Ces études se sont déroulées entre 2006 et 2008.

Le projet se veut bien sûr respectueux de son environnement, comme c'est déjà le cas pour les installations de traitement, avec un contrôle rigoureux des rejets, avec une association aussi des habitants lors du fonctionnement du centre, à travers par exemple des chartes de qualité environnementale, ou des sentinelles, comme cela existe déjà pour des centres du Sycotom. Le transport fluvial ou ferré va concerner 420 000 t de produits en entrée ou en sortie du centre. Bien évidemment, ce projet au cœur d'un environnement urbain en pleine évolution devra être très attentif à son intégration urbaine, architecturale et paysagère.

Enjeu très important de ce projet bien entendu : assurer la continuité de service public au profit des communes. Pour ce faire, le centre actuel poursuivra son activité jusqu'à fin 2018, un programme de travaux est en cours de près de 87 millions d'euros pour permettre un fonctionnement normal, fiable du centre existant. Compte tenu des différentes procédures administratives, le début du chantier pourrait intervenir en 2014, avec une mise en service progressive du centre, à l'horizon 2019 pour la partie incinération, 2023 pour la partie tri méthanisation.

Ce projet de transformation du centre Ivry – Paris-XIII répond à la nécessité d'assurer

demain le traitement des déchets ménagers, compte tenu des objectifs de prévention et sur un site au cœur du bassin versant.

Philippe MARZOLF : Merci pour votre intervention et pour avoir respecté le temps imparti.

ECHANGES AVEC LA SALLE

Philippe TAPIN : Je comprends parfaitement le schéma. Je relève d'ailleurs pour ce qui est de la méthanisation, pour préciser qu'il y a du compost, mais il y a aussi du biogaz. Il faudra nous expliquer comment vous faites du compost après une fermentation en anaérobie. Le compostage est une fermentation en présence d'oxygène.

Par ailleurs, il faudra nous préciser aussi, si vous le permettez, le volume après incinération des mâchefers et où allez-vous les stocker ?

Je reviens sur les chiffres, ce schéma est très intéressant, mais les 520 000 t du départ, qui ne sont plus que 490 000 t au niveau du tri, deviennent plus de 600 000 t plus bas dans le document. Ce sont des différences extrêmement significatives, donc je demande des éclaircissements sur les volumes indiqués. S'agit-il bien de 490 000 t ou de plus de 600 000 t ?

Une remarque au passage, 600 000 t dont 30 000 t triées, cela représente un pourcentage très faible.

Philippe MARZOLF : Il serait intéressant d'écrire votre question pour que vous receviez une réponse par écrit, et que tout le monde puisse la voir.

Une réponse, quelques explications sur ce tableau de compréhension qui figure sur la synthèse, page 3 ?

Dominique LABROUCHE : Pour être précis, les capacités de traitement du centre seront bien de 600 000 t, en réduction de 20 % par rapport aux capacités actuelles, comme cela a été indiqué. Ces 600 000 t seront constituées d'une part de 490 000 t pour traiter les déchets ménagers du bassin versant (carte représentée précédemment) et d'autre part 110 000 t de déchets qui auront fait également l'objet de ce tri mécanique dans les centres de Seine-Saint-Denis (Romainville, le Blanc-Mesnil, Aulnay-sous-Bois). Ce sont des projets en cours au niveau du Sycotom, sachant qu'aujourd'hui déjà, plus de 100 000 t de déchets proviennent du centre de transfert de Romainville. Donc il y a bien 600 000 t de capacités (490 000 t + 110 000 t).

Ces 110 000 t en provenance de Seine-Saint-Denis, périmètre du Sycotom, centres du Sycotom, après pré traitement seront acheminées soit par voie fluviale, soit par voie ferrée, ce qui va, par rapport à la situation actuelle, réduire de 5000 le nombre de camions circulant sur les routes.

Philippe MARZOLF : D'après les propos de ce monsieur, ce n'est pas ce chiffre (490 000 t + 110 000 t = 600 000 t), mais plutôt l'addition arrivant à 520 000 t (30 000 t de recyclage + 180 000 t de méthanisation + 380 000 t d'incinération + 40 000 t de refus de tri mécanique).

Dominique LABROUCHE : Cela doit faire 600 000 t.

Philippe MARZOLF : Les 600 000 t représentent 490 000 t de déchets + les 110 000 qui viennent de FCR. Dans vos 490 000 t, vous arrivez à un total de 600 000 t.

Dominique LABROUCHE : C'est ce qui est indiqué dans la synthèse.

Philippe MARZOLF : Il y a quand même un problème de chiffres.

Encore une question et je rappelle qu'il est préférable d'écrire vos questions pour que vous ayez une réponse par écrit. J'ai plusieurs questions écrites et par Internet également.

Chantal DUCHENE, Ivry-sur-Seine : Mes questions sont écrites et je peux les remettre pour le débat. Je voudrais continuer sur la question de mon voisin qui est importante, je pense que nous sommes en train d'additionner des choux et des carottes, on nous a appris à l'école que c'était impossible.

Si j'ai bien compris, et ce n'est pas sûr, donc je pense que l'on pourra m'éclairer, d'une part nous avons 490 000 t d'ordures brutes et d'autre part, si j'ai bien lu de dossier du maître d'ouvrage, nous avons 110 000 t de ce que vous appelez la fraction combustible résiduelle. A quel volume brut d'ordures ménagères correspondent ces 110 000 t de fraction combustible résiduelle ? Quand j'aurai ce chiffre, je pourrais l'additionner aux 490 000 t et ainsi j'aurais ajouté des carottes avec des carottes, ce que l'on m'a appris à faire à l'école primaire et qui je pense est toujours enseigné.

J'en profite aussi pour faire une observation sur un autre élément du débat qui n'est pas clair pour moi ni sans doute pour le public. Le débat public porte avec juste titre sur le centre de traitement des déchets ménagers d'Ivry – Paris-XIII, mais le dossier du maître d'ouvrage est sous-titré « un projet de valorisation organique et énergétique des ordures ménagères » ce n'est pas exactement pareil.

Je voudrais souligner qu'il est important que le débat porte sur le centre de traitement et que l'on ne nous dise pas que l'on est obligé de faire ce centre de traitement pour faire du chauffage urbain.

Philippe MARZOLF : Une réponse sur cette explication de chiffre. Quand vous regardez votre tableau, M. LABROUCHE, vous avez 30 000 t de recyclage, 180 000 t de méthanisation, 350 000 t d'incinération et 40 000 t de refus de tri mécanique, plus les 110 000 t.

François DAGNAUD : Si je peux me permettre, il ne faut pas entretenir la confusion, nous sommes là pour essayer de mieux comprendre la nature du projet. Il n'y a aucune confusion, aucune ambiguïté. 600 000 t, c'est bien 490 000 t + 110 000 t.

Mme DUCHENE a raison de le rappeler, c'est une question importante et merci madame et merci Monsieur, de nous permettre de bien expliquer ce point.

Où vont ces 110 000 t ? Elles font parties des 330 000 t qui sont mises en enfouissement au-delà du territoire du Sycotm, sans respecter le principe de proximité. Cela fait parti des 330 000 t de déficit de capacité que j'évoquais précédemment. A partir de là, l'enjeu, l'obligation pour nous consiste à diminuer et progressivement de faire disparaître ces sous-capacités, et donc ces mises en enfouissement, qui n'est pas un mode de traitement acceptable sur la durée.

Deuxième enjeu pour nous : comment réussir à produire la même quantité de chauffage et d'eau chaude pour alimenter en chauffage et en eau chaude les habitants du secteur, tout en faisant deux fois moins d'incinération ? Nous veillons à améliorer la qualité énergétique de ce qui est mis en incinération. Comme on est dans une stratégie de réseau sur le territoire du Sycotom entre l'ensemble de nos équipements, effectivement, ce qui ne sera pas méthanisé à Romainville, la fraction combustible résiduelle viendra effectivement par bateau, pour ne générer aucun trafic de camions supplémentaires, sera valorisée en énergie sur Ivry. C'est donc une logique de solidarité, de mutualisation et, permettez-moi de le penser, de gain environnemental. L'objectif étant bien de faire disparaître la mise en enfouissement, de traiter sur le territoire du Sycotom la totalité des déchets qui sont produits, et de plus de continuer à produire la même énergie de qualité, bon marché et respectueuse de l'environnement, tout en faisant deux fois moins d'incinération.

Philippe MARZOLF : Merci pour ces premières explications. Peut-être faudra-t-il refaire le tableau et le remettre sur Internet pour qu'il soit plus clair.

Une autre question a été posée dans la salle par Mme LOPEZ.

Mireille LOPEZ, Association de défense de l'Environnement de Claye-Souilly et ses alentours : Nous avons la plus importante décharge de France REP Veolia qui enfouit 1 000 000 t de déchets par an. Je voudrais répondre au Monsieur qui se demandait où les mâchefers allaient ? La plupart d'entre eux vont en Seine-et-Marne, ainsi que les cendres d'incinérateurs qui iront notamment à Villeparisis.

Nous sommes dans une région au nord de la Seine-et-Marne saturés de décharges. Pendant la période de travaux, où iront les déchets ? Il faut bien comprendre qu'en Seine-et-Marne, les riverains ne peuvent plus supporter tous ces déchets et leur santé est maintenant en jeu.

Philippe MARZOLF : Y aura-t-il rupture du service public ? L'incinération continuera-t-elle toujours ? Il y a un historique avec Issy-les-Moulineaux et ISSEANE où pendant un an il y a eu une obligation d'augmenter les volumes mis en décharge.

Dominique LABROUCHE : Comme nous avons essayé de l'exposer tout à l'heure, l'enjeu important bien sûr sur ce projet, c'est d'assurer la continuité des services publics, raison pour laquelle il y a une poursuite de l'exploitation du centre existant pour permettre le débat de s'organiser, la réalisation du projet. L'objectif est bien d'assurer la continuité en proximité, que les communes puissent toujours apporter leurs déchets dans le centre, et que celles-ci soient organisées, qu'il n'y ait donc pas de déchets qui soient orientés directement vers la décharge, en particulier en Seine-et-Marne. C'est bien l'enjeu de ce projet et l'objectif.

Je passe la parole à Laurence LEJEUNE, qui va apporter une précision sur les mâchefers.

Laurence LEJEUNE, Sycotom, Directrice générale adjointe de l'exploitation et de la prévention des déchets : Concernant les mâchefers des trois unités d'incinération actuelles du Sycotom, deux d'entre elles envoient effectivement en Seine-et-Marne, mais sur deux lieux pour le traitement des mâchefers. Je souhaite préciser que les mâchefers sont valorisés à 99,5 %, et donc retournent après dans des techniques routières, et pas en centre d'enfouissement. L'unité de traitement se situe pour deux de ses exutoires en Seine-et-Marne, et pour l'autre se trouve d'une part dans le Val-d'Oise et d'autre part dans les Yvelines. Cela répond à des appels d'offres et on cherche à diversifier les exutoires pour

pouvoir valoriser en techniques routières. Concernant les résidus d'incinération différents des mâchefers qui eux sont valorisés, c'est-à-dire les REFIOM, les cendres et les boues, c'est un traitement en classe 1 (déchets de type dit dangereux), qui représentent moins de 1 % du tonnage incinéré. Ils sont enfouis à ce jour à Villeparisis (77) où ils sont traités par inertage.

Philippe MARZOLF : Je vous propose de prendre encore une question de la salle, des questions d'Internet et ensuite nous passerons à la première table ronde qui nous expliquera les cadres et l'enjeu réglementaire.

Jean-Guy DUFOUR, Ivry-sur-Seine (militant associatif) : J'ai découvert dans la brochure que j'ai eu la chance d'avoir dans ma boîte aux lettres qu'à la réunion d'ouverture, le maître d'ouvrage présentera les raisons qui justifient son projet et les alternatives étudiées. Or, je viens d'entendre parler jusqu'à présent d'un seul projet mais pas des alternatives étudiées. C'est une question fondamentale au tout début du débat public. S'il n'y a pas plusieurs solutions à une question, mises en débat, de quoi va-t-on débattre ?

Généralement, nous ne sommes pas des techniciens, ni des spécialistes de la question mais des citoyens. Alors discuter en détail de tel et tel aspect technique d'un projet, en tant qu'ingénieur à la retraite, je sais comment les spécialistes peuvent toujours justifier un projet et qu'on n'en finisse pas : ce n'est pas un débat de citoyen.

En tant que citoyen, nous pouvons débattre des grandes options générales, politiques qui justifient un certain nombre de solutions possibles à un problème donné et non pas de discuter d'un projet que vous venez de nous présenter (et je ne dis pas tout ficelé dans ses détails).

Donc, c'est une question de démocratie, et j'estime que dès le départ ce débat me paraît antidémocratique, s'il ne met pas en débat des alternatives dont nous puissions discuter.

(Applaudissements).

Philippe MARZOLF : Je vais demander au Syctom juste de présenter les alternatives de traitement des déchets, puisque vous avez peut-être vu dans la 2^{ème} table ronde que le bureau d'Etudes BRGM va présenter les études faites sur la reconstruction à Ivry ou ailleurs (12 ou 75 km). Donc, vous aurez la réponse par rapport aux autres lieux, mais peut-être pouvez-vous apporter une première réponse sur les autres modes de traitement qu'il aurait été possible de reconstruire.

Didier FOURNET, SYCTOM, Directeur du projet Ivry – Paris-XIII : Bonsoir Mesdames et Messieurs. Nous avons effectivement lancé dès l'année 2005 des réflexions justement sur les alternatives possibles en mode de traitement. Nous aborderons les alternatives de localisation dans la deuxième table ronde.

Sur les alternatives de traitement, via une étude menée par le BRGM, nous avons simulé trois scénarios différents de traitement : le tout incinération sur plusieurs localisations, le tri méthanisation incinération de la fraction incinérable issue du tri, le tri méthanisation et stockage de cette fraction combustible. Ces études ont été menées sur plusieurs critères, à la fois performantiels, performance de recyclage matière, de valorisation globale et également de production d'énergie.

L'étude a été menée sur les impacts environnementaux comparés de ces scénarios, impacts

à la fois sur les transports que génère ce genre d'installation, impacts sur les rejets atmosphériques, impacts sur les gaz à effet de serre.

Ces études figurent sur le site de la CNDP en annexe du dossier du maître d'ouvrage, que vous pourrez consulter. Elles montrent par comparaison les différents impacts et performances de ces scénarios de traitement.

Philippe MARZOLF : Une question sur les 4 ou 5 déjà posées via Internet de différent niveau, dont une sur la prévention du déchet. C'est un peu une réaction à la présentation de M. DAGNAUD.

Question de Jocelyn PERROT de Montreuil : Le plan de prévention du Syctom n'est sans doute pas responsable à lui tout seul des -5 % de déchets produits en moins. J'espère que le Syctom nous présentera ses actions concrètes et les moyens, notamment financiers, qu'il compte mettre en place dans les prochaines années pour améliorer ces résultats, au vu du cout du projet de l'usine. D'autant plus que M. DAGNAUD veut y mettre « toutes ses forces ».

Peut-être une réponse rapide, je vous rappelle qu'il y aura une réunion spécifique sur la politique de prévention, de réduction et de recyclage le 1^{er} octobre. Nous pouvons peut-être laisser quelques minutes à M. DAGNAUD pour répondre sur ces moyens concrets.

François DAGNAUD : Ce sera très court, pour rappeler à M. PERROT, et bonsoir à vous si vous m'entendez, que ce n'est pas le Syctom qui a la responsabilité de la collecte mais les communes adhérentes. Nous avons une compétence en matière de traitement. Néanmoins, cela ne nous empêche évidemment pas de nous mobiliser, comme je l'indiquais tout à l'heure et l'adoption cinq ans avant le Grenelle de l'Environnement, qui a rendu obligatoire l'adoption d'un plan de prévention par le Syctom montre à quel point nous sommes depuis longtemps engagé sur cet objectif.

Nous avons des partenariats très concrets avec les communes adhérentes qui, elles-mêmes, mènent des opérations de sensibilisation auprès de leurs habitants. On faisait tout à l'heure référence à l'opération « stop pub », que nous avons largement financée. De la même façon que nous avons largement financé des opérations de diffusion de sacs pour faire ses courses, au lieu d'utiliser des sacs plastiques, on diffuse des sacs réutilisables. C'est une façon utile et aussi pédagogique de mobiliser.

Nous nous mobilisons aussi pour participer à toutes les opportunités de débat, de sensibilisation des habitants. Il ne s'agit évidemment pas de renvoyer la balle, mais comprenez bien aussi que, en tant qu'élus, en tant que porteurs d'une mission de service public, nous sommes amenés à traiter la collecte des communes, et les communes collectent ce que les habitants mettent dans les poubelles. Donc, c'est une responsabilité très largement partagée.

De ce point de vue, je voudrais rappeler aussi, autant il est important de continuer à sensibiliser, à faire de la pédagogie auprès des habitants et consommateurs, autant on ne pourra pas éternellement, et je m'adresse aux pouvoirs publics, largement au-dessus des responsables de collectivités locales que nous sommes, faire l'impasse sur la responsabilité majeure, de mon point de vue, des producteurs. La liberté du consommateur dans les rayons d'un supermarché, reconnaissons ensemble qu'elle est très limitée.

Si, et c'est l'une des demandes que j'ai formulées encore récemment à Mme JOUANNEAU,

Secrétaire d'Etat à l'Ecologie, on ne peut pas continuer à faire semblant de considérer que le consommateur aurait le choix finalement entre des produits faiblement emballés et des produits en suremballage. Il faut absolument que les pouvoirs publics (c'est de leur responsabilité) et nous les invitons à s'en saisir favorisent, incitent, contraignent si besoin, les producteurs à s'engager beaucoup plus résolument qu'aujourd'hui dans la mise sur le marché de produits beaucoup moins producteurs de déchets. En même temps, chacun a sa part de responsabilité et c'est vraiment un travail d'équipe qui doit fédérer toutes les énergies. De ce point de vue, il ne s'agit pas de se renvoyer la balle.

C'est une responsabilité collective, car chacun a bien compris que c'est un enjeu majeur pour l'avenir de la planète, qui commence là où nous habitons tous ensemble. Donc, nous portons ensemble cette responsabilité.

Philippe MARZOLF : Une réaction de Jean-Paul PUYFAUCHER

Jean-Paul PUYFAUCHER, Membre de la CPDP : Concernant la question suivante : le débat a-t-il tous les éléments pour démarrer ? C'est vraiment un souci que nous partageons. La Commission se pose beaucoup de questions, tout comme vous.

Une loi prévoit dès qu'un dossier est suffisamment complet, et jugé complet, le débat peut démarrer. Je vous promets que nous l'avons lu et relu, vérifié les chiffres, demandé des éclaircissements sur tous les chiffres, et il n'y a pas de contradiction, même si certains schémas ne sont pas bons. Le dossier est complet d'un point de vue légal, donc il faut démarrer le débat.

M. MARZOLF a indiqué que nous sollicitons des cahiers d'acteurs. La Commission est chargée d'animer le débat, mais pas de donner ni un avis, ni de faire des propositions ou des contre-propositions. L'idée de notre Commission, à travers ces cahiers d'acteurs que nous avons sollicités, nous sommes allés voir le milieu associatif, nous travaillons sur ce dossier depuis longtemps, est que d'autres propositions surgissent. Ce ne sont pas des contre-argumentaires.

On peut se demander si dans le dossier l'étude du BRGM est suffisante pour lancer le débat. Nous avons pensé que c'était peut-être déjà un premier élément. Mais, nous souhaitons véritablement que le monde associatif et d'autres s'emparent du dossier, et formulent des contre-propositions, sachant que la Commission n'a ni avis, ni proposition. Nous ne sommes là que pour consigner et écouter.

Philippe MARZOLF : Merci de cette précision, je vous propose de passer au programme de la première table ronde et demander aux intervenants de nous rejoindre à la tribune.

PREMIERE TABLE RONDE :

DANS QUEL CADRE POLITIQUE, LEGISLATIF, REGLEMENTAIRE S'INSCRIT LE PROJET D'IVRY ? QUELS SONT LES OBJECTIFS AUXQUELS LES COLLECTIVITES DOIVENT REPENDRE EN MATIERE DE GESTION ET DE TRAITEMENT DES DECHETS ?

Laure TOURJANSKY, Ministère de l'Ecologie, de l'énergie et du développement durable : Merci de cette invitation à une mise en perspective du débat local qui se déroule ici, mais effectivement qui s'inscrit dans un cadre réglementaire plus général que je vais essayer d'éclaircir dans le temps qui m'est imparti.

Deux questions m'étaient posées, dont l'une me paraît plus légitime ou être plus facile à développer : Dans quel cadre politique, législatif, réglementaire s'inscrit le projet d'Ivry ?

Nous ne pouvons pas éviter ce cadre, et cela a été mentionné par M. DAGNAUD, à savoir le Grenelle de l'Environnement qui a donné un nouveau cadre à la politique des déchets, pour autant certains points que j'évoquerai sont dans la continuité d'un travail de longue haleine, la prévention est en un par exemple.

Il faut rappeler rapidement que ce Grenelle de l'Environnement a donné peut-être une vision nouvelle et plus partagée de cette politique des déchets.

Dans la politique des déchets, on a l'habitude de la concertation. On avait anciennement un conseil national des déchets qui rassemblait déjà toutes les parties prenantes. C'est ce qui s'est continué dans le Grenelle de l'Environnement qui dans le domaine des déchets a donné lieu à une table ronde spécifique, qui rassemblait les fameux 5 collègues, et qui a conclu à une trentaine d'engagements, qui sont des réorientations de la politique des déchets faisant un tout cohérent sans doute de compromis plus que de consensus, complémentaire avec une difficulté, le suivi de la mise en œuvre, car tous les engagements n'avancent pas exactement à la même vitesse.

Nous devons dans cette mise en œuvre avoir une grande vigilance sur le respect de l'ensemble de ces engagements dans leur équilibre. C'est le premier pilier qui réoriente notre action.

Je mentionne le deuxième pilier, même si la prise directe sur un projet local se sent moins. Il y a une directive cadre sur les déchets qui a été adoptée en novembre 2008 et qui est en cours de transposition. C'est aussi l'une des grandes lignes du travail réglementaire qui est en cours et qui jouera sans doute par exemple sur des évolutions de la planification ou sur des questions plus techniques (limite entre un déchet, un produit, un produit recyclé). Ce sont des éléments structurants pour les années à venir.

Ayant ces deux piliers, et le Grenelle de l'Environnement sur lequel nous travaillons déjà depuis plus d'un an avec ardeur, nous avons choisi de reformuler dans un plan déchets qui a été annoncé il y a juste une semaine, et qui correspond largement à des questions discutées ici pour reformuler toutes ces actions en 5 grands piliers avec comme priorité faire de la France un des piliers de la société européenne de la prévention et du recyclage.

Vous noterez que nous avons, comme dans la directive cadre, l'objectif premier de prévention puis de recyclage, de valorisation et d'élimination de ce qui ne peut pas être recyclé ou valorisé. Le zéro déchets n'existe pas. Nous avons bien cette graduation qui est celle de la directive cadre.

Mettre les moyens au service des ambitions. C'est également évidemment une question délicate et importante faisant que nous avons une réelle réorientation. Comme je l'ai signalé, cette politique des déchets va être suivie par un Conseil national des déchets qui rassemble toutes les parties prenantes au Grenelle de l'environnement.

Pour présenter rapidement ces 5 axes, auxquels je n'ai pas tous donné la même pondération, en essayant de mettre l'accent sur ceux qui nous intéressent le plus ce soir :

- Réduire la production des déchets. Les termes sont de 7 % des ordures ménagères et assimilées pendant les cinq prochaines années. C'est l'objectif du Grenelle à l'échelle

nationale. Comment fait-on ? Il faut des actions concrètes.

- D'abord reprendre ces objectifs dans chacun des plans départementaux.
- Apporter des soutiens aux programmes locaux de prévention qui ont évoqués et qui pourront être plus aidés qu'ils ne l'étaient auparavant sur des actions concrètes dans les territoires
- Faire un soutien aussi (question locale) au passage à une tarification incitative
- Relancer la campagne de communication
- Intégrer les producteurs dans cet effort de prévention, soit dans les messages donnés dans la campagne de communication, soit par d'autres sujets. Nous avons eu récemment une étude de l'ADEME (Modecom) qui caractérise les poubelles des Français. Elle montre qu'il y a une grande part de gaspillage alimentaire. On peut travailler sur tous ces sujets sur l'ensemble de la chaîne du producteur au consommateur. Cela fait partie des pistes ouvertes.

On a mentionné le « stop pub » qui a été une grande action, et nous en avons d'autres devant nous.

Ensuite, il faut augmenter et faciliter le recyclage des déchets. Cela a également été dit et c'est dans la graduation du projet qui vous est présenté.

Nous avons un gros effort de renforcement des dispositifs dits de responsabilité élargie du producteur. C'est celui que vous connaissez bien sous le terme « éco-emballages », il y en a d'autres sur les papiers, sur les textiles. On en met en place sur d'autres flux importants, on en mettra un sur les déchets diffus dangereux des ménages, et c'est important quand on a un projet de compostage et de valorisation des déchets fermentescibles. On en aura aussi rapidement que possible sur les déchets des encombrants qui sont également un problème.

Sur la partie résiduelle : en tout cas enlever ce premier recyclage le plus connu est la prévention, on cherche à mieux valoriser les déchets organiques qui représentent un tonnage très important, et cela a été dit, dans la poubelle des ménages, soit la moitié, afin de permettre le retour au sol d'une matière organique de qualité compatible avec les objectifs de préservation des milieux.

Dans les apports qui peuvent se jouer au niveau national par rapport à un projet local, on a par exemple en préparation un texte qui va obliger les gros producteurs de fermentescibles (cantines, hôpitaux, etc.) à trier sur place ces flux et ensuite les traiter au mieux, soit en se raccordement à une installation, soit par un compostage sur place.

Nous avons également un gros effort de mise à jour de l'encadrement réglementaire de la méthanisation pour que l'encadrement au titre des installations classées soit adapté à ces projets qui sont de plus en plus nombreux.

Sans aller dans le détail, nous avons un autre enjeu important : mettre en place un dispositif à l'échelle nationale et décliné dans les territoires qui favorise l'acceptabilité des composts issus des traitements de déchets. Si l'on n'a pas des débouchés au bout de cet effort, il y aura un problème. Tout cela s'inscrit bien dans une logique déclinée entre ce qui s'engage à l'échelle nationale et dans les projets locaux.

Il faudra réformer la qualification pour traiter efficacement la part résiduelle des déchets pour ce qui restera en incinération et en stockage. Nous avons un objectif de – 15 % à l’horizon 2012, et pour ce faire nous avons plusieurs outils : une compréhension délicate en première approche, il suffit d’augmenter le coût de ces traitements et de favoriser les autres par un équilibre relatif avec cette opportunité que la recette de cette taxe soit affectée à l’ADEME pour apporter un soutien aux projets, que nous soutenons : la prévention, le recyclage, la valorisation de la partie fermentescible des déchets.

Nous reviendrons sans doute sur ce plan, son objectif et la façon dont il est conçu, c’est bien d’avoir un équilibre pluriannuel sur l’ensemble des recettes de la TGAP et l’ensemble des aides versées par l’ADEME à la politique des déchets dans les territoires.

Quels sont les objectifs auxquels l’agglomération parisienne doit répondre en matière de traitement des déchets ?

Les présentations précédentes ont montré que ces objectifs sont intégrés dans le projet. Nous avons ce souci à l’échelle nationale de l’existence de la capacité de traitement nécessaire dans chacun des territoires.

Nous nous sommes livrés un exercice difficile, car il est difficile de connaître les flux de déchets, notamment car nous avons une autorisation d’aller d’un département à un autre, pour voir si aucun projet ne se réalisait, et sans tenir compte de ces effets de frontières, ce qui se passerait à cinq ou 10 ans si aucun projet nouveau ne voyait le jour. De fait, nous avons un certain nombre de départements de régions françaises qui se verraient en difficulté. L’objectif est bien d’apporter à l’échelle nationale les outils faisant qu’il y a le plus de prévention et le plus de recyclage possible. Les aides qui orientent les projets vers ceux qui nous paraissent plus favorables, et essayer à ce que in fine sur chacun des territoires =on ait les capacités de traitement nécessaire.

Philippe MARZOLF : Merci madame, même si vous avez dépassé votre temps, je suis sûr que M. VAMPOUILLE, du Conseil régional, qui a l’habitude des interventions et qui est habitué à présenter le PREDMA (en régional d’élimination des déchets ménagers) pourra nous répondre sur quels sont justement ces objectifs. Il existe des objectifs régionaux et des objectifs nationaux, il faudra voir si les deux objectifs sont cohérents. C’est une question un peu délicate en début de débat, mais il serait intéressant que le conseil aux régionales nous éclaire

QUELS SONT LES OBJECTIFS DU PLAN REGIONAL D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS (PREDMA) ?

UNE MEILLEURE UTILISATION DES INSTALLATIONS EXISTANTES OU EN PROJET EN ÎLE-DE-FRANCE PERMETTRAIT-ELLE DE SE PASSER DE LA RECONSTRUCTION DU CENTRE ?

Michel VAMPOUILLE, Vice-président du Conseil régional : Je viens d’apprendre qu’il fallait qu’on intègre dans les objectifs régionaux ceux du plan national, et heureusement que nous y avons pensé il y a 4 ou 5 ans, donc nous n’aurons pas trop de difficultés.

Philippe MARZOLF : Vous nous rassurez, M. VAMPOUILLE.

Michel VAMPOUILLE : Cela veut dire qu'aujourd'hui il y a une certaine cohérence entre les objectifs nationaux du Grenelle, les objectifs qu'avait annoncés la région il y a quelques années et probablement de ceux du Sycotom. Ce n'est pas le plan du conseil régional, mais le plan régional, élaboré sous la responsabilité du conseil régional, mais avec trois ans de concertation avec l'ensemble des acteurs des déchets. Dans les secteurs des déchets en Île-de-France, il y a bien sûr le Sycotom, puisque c'est près de la moitié de la population francilienne. Donc les échanges ont été extrêmement nombreux et fréquents. Je pense que le Sycotom a influé sur le plan, et le travail sur le plan a influé sur les décisions du Sycotom. Je dirais que ce travail a même plus que trois ans, mais cinq ou six ans de réflexion autour de ce sujet.

C'est bien un plan sur la région. On commence par établir une photographie de la gestion des déchets, cela paraît tout simple, mais c'est une des choses les plus difficiles à faire obtenir une véritable photographie. Quand on parle de kilos de déchets, on ne parle jamais deux fois de la même chose, dans les chiffres issus du Grenelle, ils ne sont pas cohérents par exemple avec les chiffres donnés à l'union européenne à l'observatoire statistique. Parfois on met les encombrants, parfois on ne les met pas ; parfois on met les déchets d'activités économiques, parfois on ne les met pas. Quand on dit qu'il y a une certitude, celle-ci est notamment liée à l'insuffisance de notre capacité à connaître et à avoir une expression identique sur tout le territoire français et sur tout le territoire européen, des chiffres réels de la gestion des déchets. Cela a une importance dans le débat public.

Le plan a comme objectif de fixer des objectifs sur 5 et 10 ans, et non sur 15 à 20 ans. Cette échéance démarre en 2009 ou 2010, donc c'est déjà demain. Ils incluent des évolutions qu'il faut garder en mémoire pour les années suivantes.

C'est un plan régional, et cela a été fortement revendiqué par la région, sur le fait que l'on estimait que l'échelon départemental n'était pas pertinent, car si l'on parle des centres d'enfouissement, il n'y en aura probablement jamais ni dans Paris ni en petite couronne, ils sont actuellement dans la zone rurale. Les habitants de la zone rurale ne sont pas forcément ravis de voir des trous qui se remplissent assez vite, avec la tentation de pouvoir faire d'autres trous ailleurs. Cet enjeu régional de solidarité entre les zones urbaines et les zones rurales existent d'une certaine manière. Les enjeux régionaux, c'est aussi la question des méthodes de transport des déchets, car les déchets en dehors d'être traités circulent. La circulation crée fortement des nuisances équivalentes ou supérieures aux équipements de traitement. Une évaluation sur les installations de déchets existantes, évidemment. Les actions à développer sur le territoire et la réalisation d'une évaluation environnementale. Pour ceux qui sont très curieux sur le site de la région, vous pouvez trouver l'évaluation environnementale du plan régional déchet qui doit être un pavé de 200 pages. Pour ceux qui sont curieux sur les chiffres, et qui aiment bien les triturer, vous verrez que sur une évaluation environnementale, il est aussi extrêmement difficile d'avoir dans le fonds un avis très précis de ce qu'il faut faire, car en fonction des pollutions qu'ont choisi, les seules qu'on considère comme moins importantes, on peut avoir des interprétations différentes.

Les objectifs de la région sont maintenant connus, ce sont ceux de la directive européenne et ceux qui ont été adoptés dans le cadre des débats du Grenelle.

Diminuer la production de déchets, ici, nous avons des bouteilles d'eau et je ne connais pas leur origine, mais le véritable enjeu de la bouteille d'eau n'est pas le traitement des déchets bouteilles, mais le fait que l'on ait mis de l'eau en bouteille et qu'elle ait circulé par camion quelques centaines ou milliers de kilomètres. La pollution de la mise en bouteille et du transport par camion est bien plus importante que le traitement de la bouteille en lui-

même, ce qui ne veut pas dire que c'est bien de traiter les bouteilles, mais ce serait mieux qu'il n'y en ait pas. L'enjeu de la prévention se trouve sur le fait que, quand des produits arrivent en Île-de-France, ils ont parcouru parfois quelques centaines de kilomètres en camion, cela a gaspillé de la matière première et de l'énergie.

Philippe MARZOLF : Nous ferons attention pour la prochaine réunion qu'il y ait des carafes d'eau sur la table.

Michel VAMPOUILLE : On le dit à chaque fois. Habituellement, c'est quelqu'un dans le public qui le dit, cette fois-ci je l'ai dit moi-même. A la région, cela nous arrive aussi d'avoir de l'eau en bouteille. Le deuxième objectif : augmenter la valorisation matière organique. Cela a déjà aussi été expliqué, mais pour une raison aussi toute simple, toute la matière organique qui ne retourne pas au sol, c'est du carbone qui part dans l'atmosphère et qui participe aux émissions de gaz à effet de serre. La réduction de la matière organique des sols participe aux émissions de gaz à effet de serre, au réchauffement climatique quasiment à la même hauteur que la circulation automobile. On le sait rarement, mais c'est l'un des enjeux extrêmement importants : optimiser les installations, diminuer la part de l'enfouissement, c'est un enjeu prioritaire pour l'Île-de-France. C'est un enjeu fort en France et partout en Europe, encore plus en Île-de-France car l'Île-de-France représente 2 % du territoire national et 12 millions d'habitants. Notre capacité à continuer à creuser le territoire et à le remplir de déchets arrivera à un moment donné à son terme. On ne va pas remplir les sols agricoles de l'île de France de déchets. A un moment donné, il faudra que cela s'arrête. On n'a pas encore le couteau sous la gorge, mais plus tôt on réduira les quantités à enfouir, et plus tôt les zones rurales et l'agriculture francilienne se porteront bien. Accroître le transport alternatif est un des enjeux extrêmement lourds en Île-de-France avec les questions de saturation des réseaux et de pollution de l'air lié au transport.

Maîtriser et rendre prévisible des coûts. Aujourd'hui nous avons beaucoup de difficultés à avoir une complète visibilité des coûts. Comme je suis conseiller régional et que la région a augmenté les impôts, qu'on nous dit régulièrement que c'est scandaleux, ma taxe d'enlèvement des ordures ménagères me coûte 10 fois la fiscalité régionale. Si avec une gestion intelligente des déchets, on réduit de 10 % le coût des déchets, cela permet de doubler la fiscalité régionale, faire quelques tramways, quelques trains en plus. C'est vraiment l'un des enjeux forts pour les franciliens, mais aussi toute l'activité économique qui est liée à cela.

Les objectifs généraux sont : de réduire de 50 kilos dans la durée du plan la production par habitant de déchets, même si certains considèrent que c'est un objectif est insuffisant.

De réduire la part d'incinération de 25 % et de réduire la part de l'enfouissement de 31 % des déchets ménagers, sachant que dans les centres d'enfouissement franciliens, 80 % ce sont des déchets d'activités économiques qui viennent remplir les trous et pas des déchets ménagers. Pour le public, peu importe que les déchets soient ménagers ou pas. Ce sont effectivement des matériaux qui arrivent dans les espaces ruraux de l'Île-de-France. Dans les grands impacts, on considère qu'en Ile-de-France, il n'y a pas besoin de capacités d'incinération supplémentaires, le plan prévoit même une diminution. Il n'y a pas besoin de capacités d'enfouissement supplémentaire, mais la région soit a un rééquilibrage, car les deux grands centres d'enfouissement aujourd'hui sont en Seine-et-Marne et dans le Val-d'Oise, avec des capacités qui seront bientôt disparues en Essonne et dans les Yvelines. Donc, le plan régional considère qu'il faut rééquilibrer, encore une fois pour éviter que les camions traversent l'Île-de-France pour aller du sud des Yvelines en Seine-et-Marne ou dans le Val-d'Oise.

19 incinérateurs avec un objectif pour la région d'atteindre le niveau de performance de valorisation énergétique permettant de dire, au sens de la directive européenne, que les incinérateurs sont des équipements de valorisation énergétique. Ce n'est pas que l'on considère que l'incinération doit produire de la chaleur, mais puisqu'il reste de l'incinération, autant que l'énergie soit valorisée le mieux possible.

Je ne sais pas si la carte à l'écran est visible, mais je le disais en introduction, Sycotom représente 5,5 millions d'habitants sur 12 millions. Les gros pâtés verts au milieu sont à la même taille que tous ceux qui sont autour.

A la question : y a-t-il possibilité d'avoir des équipements à l'extérieur ? Très objectivement, l'ambition de la région n'est pas d'aller remplir les centres d'enfouissement technique dans le Val-d'Oise en Seine-et-Marne, ni même remplir les quelques incinérateurs qui sont autour, car de toute façon les disponibilités éventuelles ne sont pas à la mesure de la production des déchets de l'agglomération centrale.

Philippe MARZOLF : Je vous propose de terminer cette table ronde avec M. Daniel DUNET, BIPE, qui va nous montrer d'après une étude faite au niveau européen, quels sont la gestion et le traitement des déchets ménagers dans les autres pays européens, en comparaison avec la France.

QUELS SONT LES SOLUTIONS MISES EN OEUVRE PAR LES AUTRES PAYS EUROPEENS ?

Daniel DUNET, BIPE : Effectivement, nous allons faire un petit tour d'Europe et prendre un peu de recul. Nous n'allons pas parler des grandes métropoles, mais directement des pays. Nous avons retenu sept pays européens : Allemagne, Angleterre, Belgique, Espagne, France, Pays-Bas et Pologne. On a donc un mixte entre les pays qui ont des politiques en matière de gestion des déchets plus ou moins volontaristes, et qui sont plus ou moins récents. Donc, on a un panel assez diversifié de pays. Lorsqu'on fait le mixte entre les destinations de 168 millions de tonnes d'ordures ménagères et assimilées, on s'aperçoit que la mise en décharge reste la première filière, cela n'étonnera pas plus que cela, l'incinération la deuxième, la récupération et le recyclage (21 %), or c'est l'un des objectifs mis en avant par la directive, le traitement biologique est loin derrière (13 %), rubrique dans laquelle j'ai mis les TNB dont on parle beaucoup actuellement.

Je démarre par cet aspect pour montrer d'une part que la mise en décharge est la première filière. C'est très variable d'un pays à l'autre, mais c'est aussi le levier sur lequel on essaie d'appuyer le plus fortement, surtout qu'on voudrait voir réduire très fortement, notamment au travers de la directive de décharge.

Cette vue montre la situation fin 2007 par rapport aux échéances, tout le monde le sait ou a entendu parler des échéances en matière de mise en décharge. Une échéance se trouve derrière nous, 2006, elle prévoyait un seuil maximum de 75 % de déchets municipaux biodégradables mis en décharge, avec le positionnement des pays. En 2009, 50 % maximum de déchets biodégradables mis en décharge. En 2016, encore 35 % de déchets biodégradables mis en décharge. Certains pays sont déjà en avance par rapport à d'autres, même par rapport aux objectifs réglementaires qui ont déjà atteint les objectifs 2016, qui sont en dessous des seuils réglementaires. C'est le cas de l'Allemagne, des Pays-Bas et la Belgique. La France est en phase par rapport à l'objectif 2009, mais si l'on continue à ce

rythme-là on sera en retard pour 2016. C'est une vraie réflexion qu'il faut se poser, il y a des choses à bouger en matière réglementaire et en matière de réorientation des filières.

Les trois autres pays de notre petit panel, qui représentent quand même les deux tiers de la population européenne (Grande-Bretagne, Espagne Pologne) ont eu des dérogations. Ils étaient déjà très en retard lorsque la directive des décharges est parue. On leur a donné une dérogation de quatre ans, c'est-à-dire que l'on a décalé l'échéance de 2006 à 2010, de 2009 à 2013 et de 2007 à 2005. Aucun de ces pays a priori atteindra les seuils réglementaires ni en 2010, ni en 2013, ni en 2020. Là encore il faut se poser des questions de manière plus prégnante. Pour la France, il y a encore un peu de temps de se réorienter sur le sujet. Un petit bémol pour la Grande-Bretagne qui a pris le train en route tardivement, mais qui est très volontariste et qui bouge très vite, notamment au travers de l'incinération et de la mise en place de sortes de traitements mécano biologiques. Elle espère dans sa course effrénée contre la montre atteindre quand même l'objectif 2010. On a laissé ce qui était en 2007, mais on sait que cela bouge très vite, cela peut être un levier relativement puissant pour faire bouger les choses.

Il existe deux manières de lire ce tableau qui est un peu foisonnant (en lignes et en colonnes) avec le positionnement des pays ou plutôt les filières de traitement majoritaire, on s'aperçoit que l'on a une réglementation commune, mais aucun pays n'est au même niveau en matière de répartition des filières. Autrement dit, la filière majoritaire est peut-être la même d'un pays à l'autre, mais généralement les pourcentages ne sont pas les mêmes. On a une très grande hétérogénéité de situation qui renvoie à l'historique du pays, mais aussi à ses choix politiques profonds. L'Allemagne a développé le tri récupération, tout le monde est au courant des avancées des Allemands dans ce domaine. L'Angleterre, c'est toujours la mise en décharge. En Belgique, c'est le tri récupération comme en Allemagne. En Espagne, la décharge est majoritaire. En France, c'est l'incinération. Je précise que l'on est bien sur les ordures ménagères stricto sensu. Si l'on rajoute les déchets industriels banals, y compris ceux collectés par les collectivités locales, c'est la mise en décharge qui revient au premier rang. Donc, on a restreint. On avait des données européennes, Eurostat, homogènes, on ne s'est pas amusé à trafiquer les chiffres. Aux Pays-Bas, c'est l'incinération qui est la première filière. En Pologne, c'est la mise en décharge.

Quels sont les problématiques ou les objectifs prioritaires ? En Allemagne, la mise en décharge est un problème réglé, les objectifs sont atteints et même si l'on continue à descendre le seuil, il sera encore en dessous de la limite. C'est plutôt réduction de la mise en décharge et GES, mais là encore on a atteint l'objectif, on a réduit très fortement la mise en décharge. On est plutôt à une problématique de gestion et d'optimisation du parc.

Angleterre : réduire la mise en décharge à tout prix avec une augmentation du recyclage, une augmentation de l'incinération. On fait flèche de tout bois (il n'y a pas de jeux de mots), mais on développe la BUIOM et méthanisation, avec des orientations possibles.

Philippe MARZOLF : Que signifie TNB ?

Daniel DUNET : Traitement Mécano Biologique.

Philippe MARZOLF : Et UIOM ?

Daniel DUNET : Usine d'Incinération d'Ordures Ménagères.

Philippe MARZOLF : CSR ?

Daniel DUNET : Combustible Solide de Récupération.

En Belgique, tri récupération, la problématique étant l'incinération des déchets. Pour les déchets collectés sélectivement, on prévoit du compostage, mais là encore la problématique est derrière.

L'Espagne : réduire la mise en décharge. Nous sommes dans une orientation pour l'instant sur du traitement mécano biologique avec méthanisation, mais nous voyons une ouverture sur l'incinération. Nous n'y arriverons pas avec les simples TNB, donc nous soufflons sur l'incinération.

En France, nous avons une ouverture et un gel de la plupart de ces projets d'incinération. Nous avons très peu de projets d'incinération pour l'instant, surtout une orientation TNB méthanisation.

Aux Pays-Bas, recyclage ou exportation. Ils sont également allés jusqu'au bout de leur problématique de gestion et ont ouvert leurs frontières, en considérant que si l'on pouvait faire aussi bien qu'eux ailleurs, on allait exporter, sous-traiter, externaliser sa problématique déchets. On en est à un stade très avancé de la réflexion. Je ne porte pas de jugement, mais c'est encore une autre voie.

En Pologne, la problématique n'est pas de construire des incinérateurs, même s'il y a une dizaine de projets actuellement sur le papier, mais de mettre aux normes des décharges.

Philippe MARZOLF : Une précision sur ce tableau intéressant, en Angleterre ou en Espagne : compost de qualité moyenne, sans normes ou utilisation moyenne. Par contre, en France, le compost doit être de bonne qualité, et le reste est du stabilat.

Daniel DUNET : Nous avons le même outil avec des objectifs différents ou des voies d'évacuation, des déchets qui sortent des centres différents. En Angleterre, on ne s'est pas fermé les portes. On avait considéré qu'en fonction de la qualité, on enverrait du CSR comme du compost pour épandage ou un sous compost qui serait mis en décharge. En France, on a pris l'orientation de faire du compost et de l'épandre, en respectant bien sûr la norme sur le compost. On n'a pas encore prévu d'alternative pour les déchets qui sortiront des centres.

Philippe MARZOLF : Nous y reviendrons lors d'une réunion thématique.

Daniel DUNET : En conclusion, et je ne vais pas lire tout ce qui figure sur cette diapositive, je voudrais rappeler que nous avons une réglementation commune, des histoires différentes, donc des courbes de vie de la gestion des déchets très différentes d'un pays à l'autre. On ne peut pas porter de jugement, en disant qu'il y a un premier de la classe l'Allemagne ou la Belgique, et un dernier de la classe la Pologne. On a une courbe de vie, cela prend beaucoup de temps, des décennies et des choix politiques très forts, on l'a vu avec les Pays-Bas qui n'hésitent pas à exporter leurs déchets et externaliser la problématique de leurs déchets.

Philippe MARZOLF : Merci en tout cas pour ces précisions sur ce qui se fait quelque peu à l'étranger. J'ai un avis qui a été donné sur Internet et une question qui concerne le sujet actuel.

Avis de Christophe MENUËL de Vitry-sur-Seine : « Si l'on ne reconstruit pas cette usine à Ivry, qui traite nos déchets, il faudra inévitablement les envoyer ailleurs. Loin, trop loin sans doute. La ville, (l'urbain) doit intégrer aujourd'hui cette question de la proximité dans l'élimination des déchets ». Il n'y a pas de réaction à avoir sur cet avis.

Question de M. CHABASSE de Saint-Denis : « Si l'on construit un nouveau centre, ne va-t-on pas être en surcapacité de traitement, étant donné que la production de déchets par les ménages ne fait que baisser (15 à 20 % depuis le début de la crise économique selon l'ORDIF) ».

Laure TOURJANSKY : Je ne sais pas si nous sommes légitimes pour répondre. Il est sûr qu'en termes de trend général, nous commençons à avoir une stabilisation à l'échelle nationale de la production de déchets. Sur ces dernières années, il faut faire la part des choses entre le rythme de l'activité économique et l'impact des campagnes de prévention. Après, je passerai la parole à mes voisins ou à la salle. Le projet que l'on nous présente intègre cet effort de prévention.

Philippe MARZOLF : Sur les chiffres, il faut peut-être clarifier les 15 à 20 % depuis le début de la crise ; ce ne sont pas vraiment les déchets ménagers en général.

François DAGNAUD : Des chiffres ont été publiés, ceux du Sycotom ont été rendus publics, sur le premier semestre 2009, comparé au premier semestre 2008, nous notons effectivement une inflexion très marquée, qui s'inscrit dans un mouvement de fond, mais qui s'accroît considérablement. Très concrètement, c'est - 2,5 % sur les ordures ménagères collectées, -15 % quasiment sur les encombrants, - 4,8 % sur les collectes sélectives. On aurait toutes les raisons de s'en réjouir totalement, si lucidement on n'y voyait pas aussi la marque, l'empreinte des graves difficultés économiques, dans laquelle la crise actuelle a plongé beaucoup de nos concitoyens. Donc on est effectivement sur un trend, un mouvement continu et durable de diminution, mais qui est considérablement accentué dans la période actuelle pour des raisons que malheureusement on ne comprend que trop bien.

Sur l'inquiétude de Monsieur sur le risque de se retrouver en surcapacité, je ne crois pas, puisque j'ai expliqué tout à l'heure que nous étions aujourd'hui, nous Sycotom, en surcapacité de plus de 300 000 t, et que après l'équipement, nous réduisons la voilure, dans le cas d'espèce, sur ce projet de moins 20 % par rapport aux capacités actuelles. Je pense même objectivement que l'on risque de nous retrouver dans 10 ans en sous capacité, et c'est là que le message doit être résolument marqué de la nécessité de réduire les déchets produits sur le territoire du Sycotom.

Philippe MARZOLF : Un merci pour ces réponses, M. VAMPOUILLE voulait rajouter quelque chose ?

Michel VAMPOUILLE : Je pense et nous espérons tous que la crise va s'arrêter. La baisse de déchets dans les encombrants, notamment sur l'électroménager ; pour l'instant, les gens ne passent pas leur réfrigérateur, leur télévision etc. On peut avoir des objectifs forts de réduction des déchets de la consommation quotidienne. On peut notamment diminuer les emballages.

Par contre, sur les encombrants la réduction sera probablement beaucoup moins forte, car il y a d'autres décisions liées au Grenelle par exemple, l'objectif d'avoir demain de l'électroménager qui consomme de moins en moins d'énergie, signifie qu'à la limite il

faudrait inciter au renouvellement, comme on l'a fait sur l'automobile, de l'électroménager pour que demain ils consomment 10 fois moins d'énergie que les appareils qui datent d'il y a 10 ans.

Si l'on veut demain travailler sur la qualité de l'air intérieur, cela veut dire que pour tout le mobilier qui contient des mousses qui polluent l'air, il faudrait aussi avoir comme objectif qu'il parte le plus rapidement possible au recyclage. Globalement, sur la consommation quotidienne, on peut baisser facilement. Sur les encombrants, je pense plutôt que pendant un certain temps, on va probablement aller sur une stabilité ou même une augmentation, si l'on a des enjeux du Grenelle autres que ceux des déchets, faisant qu'il y a un certain nombre d'équipements qu'il serait souhaitable de renouveler pour que les franciliens se portent mieux.

Philippe MARZOLF : Je vous propose de prendre une prochaine question. Nous avons plus d'une vingtaine de questions, je le répète, toutes les questions ne pourront pas être posées à l'oral et avoir une réponse orale. Par contre, toutes les questions écrites auront une réponse par écrit que vous recevrez à votre adresse ou votre e-mail, et seront rendus publics sur Internet. Mme Anne-Laure WITTMAN a une question sur la prévention.

ECHANGES AVEC LA SALLE

Annelaure WITTMAN, Association les Amis de la Terre : Je voudrais rebondir sur le constat fait qu'aucune alternative au projet ne nous est présentée en termes de débats. Nous ne souhaitons pas uniquement des alternatives de traitement, mais des alternatives en matière de prévention, puisque c'est l'enjeu principal. A cet égard, je voulais aussi vous faire part que j'ai été assez choqué en comparant deux chiffres, le coût total du projet, que l'on peut estimer presque à 1 milliard d'euros, par rapport aux 10 000 € par an que le Sycotom subventionne au niveau des communes pour des actions de prévention. En rapportant cela au nombre d'habitants de ces communes, cela fait moins d'un euro par an et par habitant. Vous parlez de prévention, des autocollants « stop pub », un autocollant, c'est petit et mignon, personnellement j'en ai un sur ma boîte aux lettres, c'est assez décoratif mais cela ne sert pas à grand chose.

Pourquoi investir aussi peu dans la prévention et pourquoi investir autant d'argent public dans des infrastructures qui ont une durée de vie de plus de 60 ans avec des coûts de fonctionnement et d'investissement à faire supporter par les habitants ?

François DAGNAUD : Je voulais rebondir et vous remercier, Madame de votre question, cela me permet de revenir sur la question d'un Monsieur qui reprochait que l'on présente un projet. Le paradoxe, pardonnez-nous, s'il n'y avait pas de projet, il n'y aurait pas de débat. Je ne crois pas que l'on puisse nous reprocher d'arriver dans le débat avec un projet, puisque si l'on n'avait pas de projet il n'y aurait pas de débat. Cela me paraît un mauvais procès, mais je sais qu'il n'est pas fait intentionnellement.

Que fait-on pour la prévention ? Vous n'avez pas eu le temps de développer l'alternative à laquelle vous pensez sans doute, ce sera pour une autre fois. En tout cas, très concrètement, au-delà du financement des opérations, que j'évoquais tout à l'heure, dans le cadre de la TGAP renforcée mise en place par le Grenelle de l'environnement, le Sycotom entre 2009 et 2014 a contribué à hauteur de 50 millions d'euros à l'ADEME qui a, Mme TOURJANSKY le rappelait tout à l'heure, pour mission de financer à un niveau jamais atteint, reconnaissons-le, des opérations en faveur de la prévention et de la réduction des déchets. Cela dit, en parlant du Sycotom, ce sont les habitants du Sycotom. L'argent ne vient

pas du ciel, c'est l'argent public puisque nous gérons des deniers publics. Donc c'est 50 millions que nous allons dans les cinq années qui viennent verser au budget de l'ADEME, qui a reçu mandat de mettre en place et de financer à très haut niveau des opérations de prévention et de réduction des déchets.

Philippe MARZOLF : Je vous rappelle qu'il y aura une réunion thématique spécifique sur ces politiques de prévention et de réduction des déchets.

Laure TOURJANSKY : Juste en complément, il est vrai que nous avons toujours besoin de comparer les ordres de grandeur. Pour les actions de prévention, le budget ADEME estimé sur les trois ans à venir représente 550 à 600 millions d'euros sur la politique des déchets. C'est une multiplication considérable par rapport à l'historique. L'ordre hiérarchique est parfaitement suivi, dans les projets que l'on voit venir, plus d'un tiers va à la prévention, ce sera décliné et nous avons des demandes sur le PREDMA d'avoir un soutien sur les cinq ans. Cela viendra dans tous les plans locaux qui en font la demande. Par ailleurs, et cela est évoqué, la politique de prévention regroupe aussi l'ensemble des actions, c'est-à-dire ce qu'on lancera à l'échelle nationale sur la campagne de communication, sur le passage à la tarification incitative, sur le travail avec les producteurs que l'on doit engager. Il faudra aussi comparer des choses qui ne sont pas mesurables aussi directement en euros, pour voir l'effort total qui est fait sur la prévention et que l'on pousse autant que possible.

Jean-Paul PUYFAUCHER : Un point de précision, car j'ai du mal à saisir, de nombreux chiffres sont cités sur des périodes différentes. L'ADEME, c'est 560 millions sur trois ans. Et vous, M. DAGNAUD, quand vous parlez de 50 millions, est-ce sur une année ou trois années ?

François DAGNAUD : Sur cinq ans.

Jean-Paul PUYFAUCHER : Il faut que l'on comprenne bien quoi on parle.

Philippe MARZOLF : Une autre question de M. CHARLIER de Vitry sur Seine.

M. CHARLIER, Vitry sur Seine : Je n'ai pas trouvé dans le document de présentation du projet de devenir de la déchetterie, qui se trouve actuellement sur le centre d'Ivry – Paris-XIII. Quid du devenir des déchets gérés par cette déchetterie d'une capacité de 500 par an ?

Dominique LABROUCHE : Vous trouverez des éléments d'explication dans le dossier. On va vous indiquer l'endroit précis.

Pour vous répondre, le Sycotom a décidé de financer 85 ou 90 % de la reconstruction d'une déchetterie communale, en collaboration avec la ville d'Ivry-sur-Seine. Donc que, cette déchetterie sera reconstruite sur le territoire communal. Par ailleurs, j'ajouterai pour préciser que ces dernières années, le Sycotom a soutenu la réalisation d'un réseau de déchetterie sur l'ensemble de son territoire. Il a ainsi contribué au financement de 10 équipements.

Philippe MARZOLF : Merci de cette réponse rapide.

J'ai une autre question de Francis VERILLON sur le dispositif anti panache. Même si ces questions vont dans différentes directions, elles permettent de faire un peu le tour du

projet et des questions que le public ne se pose.

Francis VERILLON, Association Tam-tam : M. François DAGNAUD a mentionné l'une des questions que se pose l'association Tam-tam, sous la forme de : « faut-il préserver ou non le panache des fumées blanches ? Pour documenter la pertinence de la réponse apportée, en tout cas la position à avoir sur cette question, l'association pose d'abord la question suivante. Ce dispositif anti panache, en tout cas pour le centre de traitement d'Ivry – Paris-XIII, représenterait une innovation, qui par ailleurs est actuellement en fonction à ISSEANE.

Ce dispositif anti panache, qui est un élément terminal de la ligne du traitement des fumées, contribue-t-il à la diminution des polluants rejetés dans l'atmosphère ou bien ne constitue-t-il qu'à rendre invisible le panache de fumée en sortie de cheminée ?

N'a-t-il qu'une seule fonction ? Est-il mono fonctionnel, faisant en sorte que l'on ne voit pas la fumée qui sort ou contribue-t-il d'une certaine façon, même modestement, à une réduction des polluants émis ?

Didier FOURNET : Le dispositif anti panache que l'on peut mettre en place sur un centre comme Ivry ou ISSEANE n'a aucune fonction de réduction de pollution, mais n'a qu'une fonction de supprimer l'impact visuel du panache.

Francis VERILLON : Ces questions seront peut-être posées ultérieurement, quel est son coût et quelle est sa contribution au bilan énergétique ?

Didier FOURNET : Pour arriver à supprimer le panache, il existe plusieurs solutions techniques, soit on réchauffe les cheminées de manière à faire disparaître la visibilité du panache. On peut le réchauffer par plusieurs techniques, notamment en faisant fonctionner des brûleurs à gaz, donc cela peut avoir un coût énergétique en consommant du gaz. Des systèmes peuvent se mettre en place, étudiés dans le cadre des études de faisabilité, de condensation et de refroidissement des fumées, qui consomment un peu moins d'énergie, mais qui permettent également de réduire le panache. Il existe plusieurs pistes pour y arriver, sachant que le panache ne se voit pas dans toutes les conditions atmosphériques, c'est vraiment dans des cas particuliers, plutôt hivernales ou des conditions atmosphériques assez humides. L'anti panache n'a pas un fonctionnement permanent, mais effectivement on consomme de l'énergie.

Philippe MARZOLF : Et combien d'énergie consommée ? Selon le Président de la TIRU, c'est l'équivalent du chauffage de 5000 logements que l'on ne peut plus chauffer par rapport aux 100 000. Il pourra peut-être confirmer puisque c'est là !

Luc VALAIZE, Président Directeur Général du Groupe TIRU : Je suis très heureux que vous me passiez la parole ainsi.

Philippe MARZOLF : C'est juste pour confirmer ou infirmer.

Luc VALAIZE : C'était dans un débat à bâton rompu et c'était un ordre de grandeur.

Philippe MARZOLF : Vous avez des chiffres plus précis maintenant ?

Luc VALAIZE : Je suis prêt à adopter votre méthode à savoir répondre par Internet dans les 48 heures !

Laurence MONNOYER-SMITH : Vous allez sur le blog, ce qui permettra de continuer la discussion.

Francis VERILLON : Nous serons attentifs aux réponses quantitatives précises, afin de nous faire une position.

Jean-Paul PUYFAUCHER : Une précision pour que l'on comprenne, aujourd'hui, votre association n'a pas de position concernant ces dispositifs anti panache d'arrêtée et de formalisée. Si j'ai bien compris, et je crois que tout le monde a compris la même chose, ces dispositifs consomment de l'énergie et servent simplement à cacher la fumée. Avez-vous une position ou vous pouvez très bien faire comme M. VALAIZE, à savoir nous la donner sous quelques jours ?

Philippe MARZOLF : Ou dans la réunion locale sur l'intégration dans son environnement urbain au mois de novembre, où il sera toujours temps de répondre à cette question.

Je crois que c'était plutôt une demande d'informations complémentaires.

Jean-Paul PUYFAUCHER : Votre position en tant qu'association nous intéresse, puisque vous posez cette question.

Philippe MARZOLF : Avant de passer la parole à la table ronde numéro deux, je voudrais juste prendre une question (le président a tous les droits, si je peux dire!) précise sur le financement du débat : combien cela coûte-t-il ? Qui paye ?

Philippe COMMEGRAIN, Ivry-sur-Seine : La question me semblait importante, car je ne comprends pas grand-chose à ce que vous racontez. Je me demandais, en dehors du coût, quels sont les moyens pédagogiques que vous mettrez en œuvre, votre désir étant que ce débat soit démocratique, que la population participe à ce projet et donne ses idées. Comment envisagez-vous votre programme ?

Philippe MARZOLF : Votre question m'interpelle, si vous n'avez pas compris grand chose depuis le début !

Philippe COMMEGRAIN : Ce n'est pas que je n'ai rien compris, et je comprends au fur et à mesure des interventions, vu que l'on a affaire à des discours assez techniques, il faut l'avouer.

Les déchets en ce qui me concerne se résument à la poubelle, voyez ce que je veux dire. J'ai vu que certains déchets étaient valorisés, d'autres non et que cela suscitait de nombreuses préoccupations. Ce sujet nous dépasse en tant qu'utilisateurs (remplisseurs) de poubelles, on sait qu'il y a de la fumée qui sort.

Comment peut-on être sensible ? Quels moyens mettrez-vous en place à Ivry-sur-Seine ? On parle beaucoup de région et de plan national, mais ce qui m'intéresse est ce qui va se passer à Ivry. Quels sont les moyens financiers et surtout humains à votre disposition pour dispenser un enseignement pédagogique que l'on puisse transmettre, à ses enfants par exemple ?

Philippe MARZOLF : Il y a plusieurs questions, d'abord dans le débat public qui lui ne dure pas jusqu'en 2019, et je rassure le Sycotom, mais jusqu'à la fin de l'année. Vous avez eu

les documents, que vous avez dû prendre à l'entrée : le dossier du maître d'ouvrage, sa synthèse. Vous aurez également toutes les projections des diaporamas sur Internet. Un livret pédagogique pour les enseignants donne également des éléments intéressants de compréhension. Il y a également la possibilité de visiter l'usine c'est-à-dire directement aller voir concrètement sur le centre de traitement d'Ivry. Nous avons demandé au Sycotom d'organiser une visite en octobre, une visite en novembre et une visite en décembre également, et de visiter un centre de méthanisation. Vous pourrez voir concrètement comment fonctionne le traitement des déchets.

Après le débat public, il y aura les décisions.

Tout ce qui concerne la sensibilisation, la politique de prévention (et nous en avons un peu parlé), je ne sais pas si vous voulez qu'on y revienne : ce que fait la ville d'Ivry en matière de collecte sélective. Etait-ce aussi votre question ?

Philippe COMMEGRAIN : Non.

Philippe MARZOLF : Pour la compréhension du débat, je vous ai répondu.

Philippe COMMEGRAIN : Tout à fait. Si l'on veut de la démocratie et que les gens interviennent, il doit avoir un minimum de bagages, qu'ils ne soient pas tout le temps dans la découverte. Cela prend du temps. Sur un projet qui prend pratiquement 20 ans, ce n'est pas sur les trois ou quatre mois prochains que vous atteindrez vos objectifs.

Pourquoi suis-je concerné ? C'est surtout pour les générations à venir, on va leur laisser quelque chose.

A côté du coût, qui paraît très important, et qui doit se justifier, il faut prévoir une enveloppe plus importante que les 50 millions d'euros. C'est une bonne intention, mais à mon avis, si vous voulez atteindre vos objectifs, il faudrait avoir plus.

Philippe MARZOLF : Plus d'investissements sur la prévention.

Philippe COMMEGRAIN : Surtout sur du long terme.

Dominique LABROUCHE : Juste quelques mots sur les actions du Sycotom en matière de sensibilisation de tous les publics. Cela a été dit, le Sycotom ouvre les portes de ses centres de traitement. Donc, il organise régulièrement dans tous les centres des journées portes ouvertes. Il accueille aussi très régulièrement des publics scolaires. Comme l'a dit le président MARZOLF, il y aura prochainement des visites du centre d'Ivry – Paris-XIII. En 2008, plus de 5000 personnes ont visité les centres du Sycotom, dont 60 % de public scolaire. Un travail est fait avec les équipes pédagogiques des établissements scolaires pour sensibiliser les plus jeunes comme les plus grands à travers la visite de ses centres. Le Sycotom met aussi à disposition des outils pédagogiques auprès de ses communes adhérentes gratuitement, celles-ci organisent des expositions par exemple dans le cadre des différents forums ou dans le cadre de la semaine du développement durable. Le Sycotom, aussi, met des moyens : visites, moyens gratuitement mis à disposition. Si vous avez l'occasion aussi de consulter le site du Sycotom, vous pourrez là aussi surfer, découvrir l'univers du traitement des déchets. Là aussi, il y a des explications avec une volonté de pédagogie pour permettre d'avoir toutes les informations et appréhender les enjeux posés à travers ce débat.

Philippe MARZOLF : Merci pour cette explication. Je vous propose de passer la deuxième table ronde.

2EME TABLE RONDE

POURQUOI LE SITE DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS A-T-IL ETE IMPLANTE A IVRY-SUR-SEINE ? LE CENTRE DE TRAITEMENT POURRAIT-IL ETRE RECONSTRUIT AILLEURS QU'A IVRY – PARIS XIII ?

Philippe MARZOLF : Ce sont les études dont nous vous parlions tout à l'heure. Après ces deux interventions, nous recueillerons également l'avis des acteurs.

M. DE OLIVEIRA, pourquoi y a-t-il un site de traitement des déchets ménagers à Ivry-sur-Seine ?

Helder DE OLIVEIRA, Directeur de l'Ordif : L'ORDIF est un observatoire des déchets en Île-de-France. Ce n'est pas un acteur, comme les intervenants précédents à cette tribune, mais un observateur créé par l'État et par la région Île-de-France, qui regroupe l'ensemble des acteurs de la gestion des déchets, mais aussi des associations de protections de l'environnement ou de consommateurs. Nous nous voulons quelque peu extérieur à ces débats et c'est à ce titre que j'interviens aujourd'hui devant vous.

Je voudrais m'adresser particulièrement à Philippe qui vient d'intervenir tout à l'heure. On avait présenté ce débat comme un débat public, contrairement à ce que nous faisons habituellement à l'ORDIF qui sont des présentations très techniques et autour de la question notamment de comptage de déchets, de collectes et de traitement en Ile-de-France, là, je vais essayer d'être un peu plus concret et un peu plus accessible sur cette question d'Ivry.

La première question que nous devons nous poser est la suivante : y avait-il avant ? Est-ce que cette usine existait ? A-t-elle toujours été là ou pas ? En fait, cette usine a pratiquement cent ans, un peu moins car le site a été créé en 1914. Le site est le résultat d'une logique qui a été lancée par un préfet, que tout le monde connaît, Eugène poubelle. Avant l'arrivée de ce préfet, il faut savoir ce qu'était la gestion des déchets dans l'agglomération parisienne. C'est ce que l'on appelle la période du « tout à la rue », où les gens jetaient les déchets soit dans la rue, soit dans ce qu'on appelait les voiries, c'est-à-dire des sortes de dépotoirs qu'il y avait dans chaque quartier. Ces déchets étaient triés de fait par toute une armée de biffins qui essayaient de retirer tout ce qui était valorisable en termes de recyclage, comme on dit aujourd'hui, dans ces déchets et le reste était essentiellement des déchets organiques, qui étaient récupérés par les agriculteurs, les maraîchers autour de Paris, et qui les utilisaient pour ensuite nourrir Paris. Nous avons une sorte d'écosystème naturel, mais complètement ingérable pour les autorités qui nettoyaient et qui organisaient la circulation dans la ville. Il y avait une certaine cohérence en termes de gestion des déchets.

Puis est arrivé Eugène poubelle en 1884, il a imposé le système de la boîte. C'est-à-dire que tous les propriétaires de Paris étaient obligés de jeter des immeubles qui leur appartenaient leurs déchets dans une boîte qui était collectée à heures fixes. Ils les sortaient une heure avant que la collecte intervienne et ils devaient les rentrer quelques minutes après. C'est l'administration parisienne qui organisait ce système de collecte, avec 500 itinéraires à l'époque de chariots à cheval pour ramasser ces boîtes. Logiquement,

l'administration parisienne à supprimer toutes ces petites voiries et ces systèmes un peu sauvages pour instituer quatre grands exutoires, que l'on retrouve sur une carte de l'époque : Saint-Ouen, Issy-les-Moulineaux, Ivry (et je triche un peu car à la création du site, c'était Vitry pendant 10 ans, on l'a rapproché en 1914 de Paris) et Romainville. Ce sont les quatre principaux sites aujourd'hui du Sycotom de l'agglomération parisienne, qui existe depuis un siècle. Pourquoi sont-ils là ? Cela permet de collecter une zone autour et de faire un circuit court pour les engins de collecte à cheval à l'époque, mécanisée à partir 1919. C'est pour cela que ce site existe et qu'il est à Ivry, car il est complémentaire des autres sites.

Que faisait-on de ces déchets une fois qu'ils étaient passés par ces quatre sites ? S'agissait-il d'incinérateur ? A l'époque, non, l'objectif était le même que pendant des siècles auparavant, à savoir rendre aux agriculteurs des déchets essentiellement organiques. C'est pour cette raison que ces quatre sites sont connectés, déjà à l'époque, au début du XXe siècle, au fleuve ou au canal de l'Ourcq et au réseau ferré. En Île-de-France, il y avait à l'époque 50 gares et 25 ports qui étaient équipés pour recevoir les déchets organiques de Paris et pour les traiter en valorisation agricole.

La contradiction que vous avez peut-être sentie depuis le départ, ce qui était trié un peu sauvagement dans la rue était collecté dans des boîtes en mélange. Progressivement, les agriculteurs ont refusé d'utiliser cette matière organique qui était mélangée avec toutes sortes d'autres déchets parisiens. Ainsi, il a fallu trouver d'autres solutions. Et c'est là que nous sommes arrivés à une autre période, celle du « toute incinération ». Donc, on a commencé à brûler les déchets sur ces quatre sites, même s'il n'y en a plus que trois qui ont un incinérateur actuellement, avec un système simple : une poubelle, une collecte, un incinérateur au bout. Avec la chaleur produite progressivement par ces déchets, on l'a utilisé intelligemment d'abord pour équiper les bennes qui étaient électriques. Avec la chaleur on produisait de l'électricité et un réseau de chaleur qui est la méthode sans doute la plus efficace en termes énergétiques pour utiliser la chaleur issue de déchets.

Aujourd'hui, nous sommes passés à une autre logique de prévention et de diversification des filières. On n'a plus une collecte, une boîte, mais au moins trois boîtes (la jaune, pour les produits recyclables, le verre est séparé pour des raisons de sécurité et le résiduel) on a aussi d'autres systèmes qui se sont mis en place progressivement, des déchetteries, des filières de réemploi qui sont encore un peu embryonnaires et de plus en plus une responsabilisation des commerçants, cela a été évoqué tout à l'heure, en fait le bout de la chaîne de la responsabilité des producteurs, qui est de plus en plus importante en matière de piles, de D3E, bientôt de déchets dangereux. Cela signifie des collectes dédiées et des exutoires dédiés pour le bac du milieu en particulier. Cela veut dire derrière un deuxième tri après celui des habitants pour séparer les produits recyclables en fonction des différentes filières. Mais, malgré tout cela, le résiduel est majoritaire dans la gestion des déchets. Donc, on a encore besoin d'un outil pour gérer ce résiduel. Est-ce par des nouvelles collectes, ou par des systèmes de tri ? C'est le débat qui va le dire.

Il faut bien prendre conscience que vous avez de questions dans ce débat, celui des différents types de gestion que l'on peut mettre sur un site, mais aussi l'existence d'un site, d'un outil de logistique urbaine au cœur de la ville.

Philippe MARZOLF : Merci, je vous propose de passer directement à l'intervention de Mme Pascale MICHEL du BRGM qui va donc nous expliquer les études qu'elle a réalisées pour savoir si ce centre peut être reconstruit ailleurs qu'à Ivry – Paris-XIII. Je rappelle que ce sont les explications de la page 40 à la page 43 du dossier du maître d'ouvrage.

Pascale MICHEL, BRGM : Bonjour, je vais vous présenter des résultats extraits de l'étude BRGM, qui permettent d'apporter des éléments de réponse à la question suivante : le centre de traitement pourrait-il être reconstruit ailleurs qu'à Ivry – Paris-XIII ?

L'objectif de l'étude était le suivant : comparer différents scénarios de gestion des déchets générés sur le bassin versant d'Ivry – Paris-XIII à l'horizon 2020. Cette étude a été commandée par le Sycotm, rendue en 2005 et actualisée en juin 2009, suite à la demande de ce dernier. La méthode utilisée intègre des règles établies au niveau national et international, l'outil mis en œuvre a été développé dans le cadre d'un projet européen.

Cet outil permet de faire une évaluation multicritères dans une approche globale. L'ensemble des déchets qui sont générés sur un territoire sont pris en compte, ainsi que le devenir de ces déchets tout au long de la filière de traitement, c'est-à-dire qu'on étudie la collecte des déchets jusqu'aux produits finaux, c'est-à-dire les produits recyclables, les déchets qui se retrouvent en centre de stockage et les émissions liées au traitement des déchets. Il est à noter également que cette étude intègre une estimation des impacts évités, liés à la valorisation d'énergie et au recyclage matière et organique, c'est-à-dire la production de compost.

Si par exemple un système de traitement de déchets permet de produire de l'énergie, c'est de l'énergie qui n'est pas produite par un autre mode de production. Donc, les impacts associés à la production de cette même quantité d'énergie par un autre mode de production sont évités grâce au traitement des déchets. C'est la définition des impacts évités.

L'objectif est bien de comparer différents scénarios non seulement en termes de performances, mais en termes d'impacts générés par le système de traitement de déchets étudiés. Les scénarios ont été définis avec le Sycotm.

Trois options de localisation ont été étudiées pour l'unité de traitement des ordures ménagères résiduelles, le maintien à Ivry, un changement de localisation à 12 et à 75 km. Pourquoi à 12 et à 75 km ? C'est simplement pour étudier une option pour laquelle cela ne nécessite pas la mise en place d'un centre de transfert, et l'autre avec la mise en place d'un centre de transfert.

En effet, il existe une étude pour ne citer qu'elle, ADEME – SITA, qui date de 2003, fixant la limite à 15 km, limite à partir de laquelle cela nécessiterait la mise en place d'un centre de transfert.

Il faut noter également que quatre options de traitement ont également été étudiées. La question du jour qui m'a été posée aujourd'hui concerne la localisation et les impacts liés au choix de cette localisation.

Il faut noter que la question des options de traitement et l'évaluation des différentes options de traitement sera abordée lors d'une autre réunion publique.

Philippe MARZOLF : La première réunion publique début novembre

Pascale MICHEL : Exactement.

Quelles sont les données spécifiques au scénario, ce qui varie ? Si on considère que l'installation de traitement des ordures ménagères est maintenue à Ivry, il existe un réseau

de chaleur, donc la chaleur produite lors du traitement des ordures ménagères serait transformée sous forme d'électricité et de chaleur pour alimenter le réseau de chauffage urbain.

Maintenant, si l'on considère que l'installation est à 12 ou 75 km d'Ivry, il n'existe pas de réseau de chaleur de grande échelle à proximité. Donc, la chaleur produite lors du traitement des déchets serait transformée intégralement sous forme d'électricité, on abandonne la cogénération.

Le changement de localisation à 12 km d'Ivry ne justifie pas l'implantation d'un centre de transfert. Par contre, cela génère des allongements des parcours pour la collecte, c'est-à-dire que les bennes de collecte d'ordures ménagères ne vont plus à Ivry, mais à Ivry +12 km. A contrario, si l'on considère une installation de traitement à 75 km d'Ivry, il faudrait mettre en place un centre de transfert. Les bennes qui collectent des ordures ménagères amèneraient ces déchets sur le centre de transfert d'Ivry, ces déchets seraient repris, transporter par péniche dans l'installation de traitement à 75 km par voie fluviale.

On a parlé tout à l'heure des 110 000 t de FCR. Pour l'option maintien à Ivry ou à 12 km, ces 110 000 t seraient traitées de la même manière et avec les ordures ménagères générées sur le bassin versant d'Ivry. Par contre, à 75 km, il a été jugé non opportun d'apporter ces 110 000 t (et je rappelle qu'elles proviennent des centres de Romainville – Bobigny – le Blanc-Mesnil – Aulnay-sous-Bois), donc d'apporter ces FCR à Ivry pour les emmener ensuite à 75 km. Sachant qu'il n'existerait pas en 2020 des installations de traitement proche du Sycotom capables d'incinérer ces 110 000 t à l'horizon 2020, on a considéré que dans ce cas et dans ce scénario, ces 110 000 t de FCR étaient enfouies en centre de stockage.

Quelles sont maintenant les données communes au scénario et ce qui ne varie pas ? Ces hypothèses ont été définies par le Sycotom, elles ont notamment estimé les déchets à traiter en 2020. On considère dans cette étude non seulement les ordures ménagères résiduelles mais aussi les déchets de collecte sélective, les encombrants, les déchetteries etc., auxquels s'ajoutent les 110 000 t de FCR, qui seront également à traiter en 2020.

Pour les stations de traitement, et pour n'étudier ici que l'effet lié à un changement de localisation, quel que soit le scénario étudié, les OMR sont considérées être traitées par du tri valorisation organique et incinération de la fraction combustible résiduelle produite. Pour les autres déchets, des installations de traitement adaptées ont été considérées dans l'étude avec des centres de tri, des déchetteries, des centres de compostage, etc.

Comment vont être présentés les résultats ? Vous allez retrouver pour les trois scénarios trois indicateurs de performance : la production nette d'énergie, le taux de recyclage global et le taux de valorisation global.

Recyclage global : recyclage matière + recyclage organique.

Taux de valorisation globale : recyclage matière + recyclage organique + valorisation des déchets sous forme d'énergie.

Ces trois indicateurs pourront être regroupés pour être représentés graphiquement sous la forme d'un triangle. Il faut retenir que plus la surface verte est importante et plus le scénario de traitement des déchets étudiés est performant.

D'un autre côté, nous allons retrouver les indicateurs d'impacts avec les déchets résiduels en installation de stockage de déchets non dangereux, les impacts acidification de l'air et effet de serre, les déchets résiduels en installations de stockage de déchets dangereux, les émissions de métaux lourds et dioxine et furane à l'atmosphère, et pour les aspects transports, la consommation de carburant et les kilomètres parcourus sur route pour le transport et la collecte des déchets.

De la même manière, ces indicateurs vont être regroupés pour être représentés graphiquement sous la forme d'une toile d'araignée. Il faut retenir que plus la surface orange est importante et plus le scénario a d'impacts. Ces indicateurs sont exprimés en pourcentage, c'est-à-dire en valeur relative entre scénarios. La valeur 100 % correspond à la valeur la plus forte parmi l'ensemble des neuf scénarios étudiés, excepté le taux de recyclage ou de valorisation, pour lequel la valeur en pourcentage correspond à la valeur réelle des taux.

Je veux vous présenter ici les résultats de l'évaluation des systèmes de traitement des déchets pour les trois options. On retrouve l'option maintien sur place de l'installation de traitement des ordures ménagères, le changement de localisation à 12 et 75 km.

Pour mémoire, le scénario le plus intéressant est celui pour lequel la surface verte est la plus importante, et celui pour lequel la surface orange est la plus petite. Une analyse peut-être également faite, indicateur par indicateur. Plusieurs constats peuvent être faits, le premier concerne le bilan énergie qui est dégradé, c'est à mettre en lien avec le changement du type d'énergie produite. Il faut noter qu'à 12 ou 75 km, le nombre de logements à alimenter en énergie serait diminué de 69 à 76 %.

Deuxième constat, une nette augmentation des impacts acidification et effets de serre pour les options à 12 ou 75 km, toujours par rapport à la solution maintien à Ivry. Pourquoi ? Parce que le bilan énergie est dégradé, donc les impacts évités liés à la valorisation d'énergie sont moins importants et il y a aussi un effet lié à l'augmentation des kilomètres parcourus pour le transport des déchets.

Dernier constat, on peut logiquement remarquer une augmentation du trafic routier et des consommations de carburant.

Pour se focaliser maintenant sur les effets directs et induits liés au changement de localisation sur les aspects transports, on peut mentionner les effets directs qui sont, à 12 km, les kilomètres parcourus pour la collecte et le transport des déchets seront augmentés de 17 % et de 19 % pour la consommation de carburant.

Si on se focalise sur l'aspect collecte seule, les kilomètres parcourus pour la collecte des déchets seraient augmentés de 24 %, le nombre de bennes nécessaires de 11 % et le temps d'utilisation des véhicules de 10 %.

Par contre, à 75 km, l'augmentation des kilomètres parcourus sur route est limitée à 4 % et la consommation de carburant à 8 %, car on aurait recours au transport par voie fluviale des ordures ménagères en aval du centre de transfert pour les emmener vers les installations de traitement à 75 km.

Il faut noter également les effets induits liés à ce changement de localisation qui sont un engorgement du trafic routier et des coûts supplémentaires engendrés avec une augmentation liée à l'utilisation supplémentaire de véhicules de transport et à

l'implantation d'un centre de transfert pour l'option à 75 km.

Pour conclure, plusieurs constats peuvent être faits sur les effets d'un changement de localisation :

- Une dégradation de la performance énergétique du système de gestion des déchets.
- Une augmentation des impacts environnementaux en lien notamment avec le changement du type d'énergie produite.

Il faut noter que l'incinération à 12 ou 75 km relèverait davantage de l'élimination, plutôt que de la valorisation énergétique au sens de la directive déchets 2008.

D'après ces constats, le maintien de l'activité traitement des ordures ménagères sur le site d'Ivry – Paris-XIII apparaît comme une solution plus favorable sur la base des hypothèses retenues. Il faut noter également que le changement de localisation est par ailleurs en contradiction avec le principe de proximité, mentionné notamment à l'article 451 alinéa 1 du code de l'environnement.

QUELLE EST LA POSITION DES ACTEURS SUR LA RECONSTRUCTION DU CENTRE DE TRAITEMENT ?

Philippe MARZOLF : Je vous remercie pour ces précisions. Je vous rappelle que l'étude est disponible sur Internet ou dans les bureaux de la commission, et également expliquée dans le dossier.

Avant de prendre des questions pour avoir des réactions, j'ai besoin de libérer un représentant de la mairie de Paris, car on a toujours cette question de réunion de lancement : faut-il reconstruire le centre d'Ivry – Paris-XIII ? Nous avons demandé à deux mairies, au représentant de la mairie de Paris et au maire d'Ivry-sur-Seine, de répondre à cette question.

Le représentant de la mairie de Paris doit partir car il a une autre obligation, il aurait même dû partir avant, il est un peu en retard.

Didier DELY, Mairie de Paris : J'ai vraiment une obligation professionnelle après, et pas du tout une obligation ludique, je vous prie de m'excuser.

Philippe MARZOLF : Je n'ai pas dit ça.

Didier DELY : Je précise. Lorsque le président MARZOLF nous a proposé effectivement de participer à ce débat, il nous a paru important de manifester le fait que nous voulions faire une intervention de la salle, car Paris est l'une des 15 communes concernées par ce problème de reconstruction du site d'Ivry. Si l'opinion de la ville de Paris est importante, elle ne l'est pas plus que celle de la ville d'Ivry, la ville de Vitry, la ville de Charenton, toutes les autres villes. C'est la raison pour laquelle je pense que nous voulions marquer cette forme d'humilité en expliquant que même si nous sommes effectivement de gros contributeurs, avec les arrondissements de l'Est parisien, nous n'en sommes pas moins un

contributeur parmi les autres dans un bassin versant, dont il ne vous a pas échappé sur les cartes, que l'usine d'Ivry est parfaitement située au centre d'un bassin versant, dont toutes les communes et les arrondissements de l'est sont les contributeurs.

Deux types de raisons peuvent militer pour la réponse à la question : faut-il reconstruire à Ivry ? Celle qui me concerne en tant que directeur général de l'eau et de la propreté de Paris est plutôt une vision déchets, mais si vous le souhaitez tout à l'heure, et je sais que vous le reverrez ultérieurement dans un de vos débats techniques, la vision urbanistique est aussi une vision qui nous paraît importante, l'insertion de cette reconstruction dans le cadre de toute l'opération que nous menons avec la ville d'Ivry le long de la Seine. Mon collègue, M. SOUVENT de la direction de l'urbanisme, pourra vous éclairer sur ce sujet, si vous le souhaitez tout après.

Je voudrais maintenant aborder ce qui me concerne, c'est-à-dire l'angle des déchets. Il est extrêmement clair que si nous sommes adhérents du Sycdom, des communes restent responsables de la collecte des déchets. C'est en ce sens ce que je voudrais intervenir. Nous appuyons bien évidemment la démarche entreprise par le Sycdom. Nous l'appuyons parce que c'est une démarche qui nous a paru exemplaire, d'abord par l'étude qui a été menée, que le BRGM vient de vous expliquer sur les différentes hypothèses qui ont été émises pour rechercher la meilleure implantation possible sur le plan technique, le plan environnemental, mais aussi sur le plan des déplacements.

Soyons clair sur un sujet, faire la collecte à Paris comme dans toutes les villes du bassin versant, cela signifie envoyer des équipes qui le matin vont aller chez vous collecter des réceptacles de propreté, les emmener ensuite dans une usine du Sycdom, puis revenir sur le terrain, et s'ils ont le temps faire un deuxième tour de collecte. Aujourd'hui, pour une collecte du matin, les agents vont commencer vers 5h30 ou 6 h et terminer vers 13h, C'est une journée complète de travail. S'il se faisait que pour des raisons de décision, il n'était plus possible de faire deux tours de collecte, pour des raisons par exemple d'éloignement d'un exutoire qui permettrait aux villes du bassin versant de déposer leurs ordures, chaque ville aurait un surcoût extrêmement important, qui doit être pris en compte dans le cadre de ces réflexions. J'ai pris le cas de Paris et à titre tout à fait indicatif, si demain nous devions faire un seul tour sur une collecte du matin au lieu de deux tours, l'addition pour la Ville de Paris, donc pour les Parisiens contributeurs au travers la taxe ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères serait à peu près de 50 millions d'euros par an. C'est un chiffre qui n'a pas valeur de dogme, c'est simplement un exemple pour montrer que la question de l'implantation est très importante pour les villes responsables de la collecte. Le transport est l'une des phases les plus contraignantes, compte tenu des problèmes de circulation que nous connaissons, en termes d'évacuation des déchets, sans parler des nuisances en termes d'environnement qui sont engendrés par ce type de problème.

J'ai dit également que nous soutenions cette démarche, car elle va au-delà de la simple volonté de traiter des ordures en les incinérant, mais parce que le Sycdom a mené une étude pour choisir quels étaient les meilleurs modes de traitement. Les centres multi filières envisagés répondent selon nous au besoin que nous avons en termes de traitement de ces ordures ménagères.

Enfin, et M. DAGNAUD l'a souligné, comme d'ailleurs d'autres intervenants, le Sycdom envisage une réduction des capacités de traitement, ça veut dire qu'il anticipe les efforts que vont faire toutes les communes adhérentes du Sycdom, à la fois en termes de prévention, c'est-à-dire de réduction des déchets à la source mais également en termes de valorisation, pour éviter les ordures ménagères non valorisées que l'on serait obligé

d'incinérer sans réelle valeur ajoutée, autre que la valeur énergétique.

Je voudrais quand même revenir sur le fait que la Ville de Paris, comme d'ailleurs les autres communes du bassin versant qui pourront peut-être s'exprimer sur le point, ne part pas de rien aujourd'hui. Depuis au moins sept ou huit ans, nous avons entrepris une politique extrêmement volontariste, à la fois de valorisation des déchets et ensuite de prévention. La valorisation des déchets a été bien sûr l'introduction de ce que nous appelons la collecte sélective, dont les bacs jaunes que M. DE OLIVEIRA a évoqués tout à l'heure.

Dans un bac jaune, quand vous mettez des déchets (carton, papier, emballage recyclable, métal), ceux-ci ne vont pas en incinération, ils vont dans des filières de retraitement où ils seront valorisés. Lorsque cette collecte sélective a été mise en place il y a quelques années, bien évidemment le tonnage des ordures ménagères non valorisées a baissé d'une manière considérable pour nous.

On peut considérer que fin 2007, moment un peu avant la crise qui introduit des effets pervers, on a une diminution globale de 5 % du tonnage d'ordures ménagères C'est un peu l'action prévention : Réduction des déchets à la source. Mais, nous avons une augmentation de 94 % de la valorisation des déchets qui sont mis dans les poubelles jaunes, avec au total -12 % sur les déchets qui vont en incinération, donc les ordures ménagères. C'est un constat extrêmement intéressant qui montre que les politiques que mènent les villes de sensibilisation des habitants, de prévention, de communication fonctionnent. Nous allons bien évidemment les poursuivre dans le cadre du PREDMA dont a parlé tout à l'heure M. VAMPOUILLE et dans le cadre du plan national, dont nous avons eu connaissance il y a peu de temps dans sa dernière version.

Dans ce cadre d'ailleurs, et avec l'aide de la région et de l'ADEME, nous allons lancer à Paris dans le 11e arrondissement un grand programme qui va consister, non seulement à sensibiliser les habitants, mais aussi à travailler avec eux, réduire les déchets en travaillant avec les commerçants pour inciter les clients à utiliser des produits peu emballés ou sans suremballage, travailler avec les entreprises pour leur expliquer comment peut réduire à la source de l'emballage, travailler sur le compostage en pied d'immeubles, etc.

Cette expérience dont nous tirerons les conclusions dans deux ans devrait nous permettre ensuite à l'échelle de la capitale d'essayer de mettre en place des mesures efficaces pour atteindre les objectifs du PREDMA.

Enfin, la ville soutient le Sycotom aussi dans sa politique de positionner ses installations au plus près des zones de production. Il est extrêmement clair que ce principe de proximité nous paraît extrêmement important. Nous le soutenons en aidant le Sycotom dans la mise à disposition de terrains pour créer des centres de tri, nous le soutenons avec les déchetteries, avec les points relais, etc. Nous poursuivrons cet effort, en particulier, nous avons parlé tout à l'heure du centre de tri qui est actuellement sur l'usine d'Ivry. Nous mettrons effectivement à disposition un centre de tri qui va venir en support de cette installation existante.

Cela dit, malgré tous ces efforts que nous faisons, et cela a été dit à plusieurs reprises, il est illusoire de penser que demain nous serons à zéro déchet d'ordures ménagères. Nous aurons toujours ce problème d'un certain nombre d'ordures que nous devons traiter.

En cela, le projet du Sycotom permet d'envisager un traitement adapté à la fois grâce à la

méthanisation qui va permettre effectivement de mieux valoriser les déchets fermentescibles et en incinérant la fraction combustible avec un haut rendement énergétique. De ce que je viens de vous dire, il ne vous échappera pas que la Ville de Paris est plutôt favorable au projet que présente le Sycotom pour les 15 communes du bassin versant. S'agissant maintenant de l'insertion de cette opération dans le site d'Ivry et de Paris, je vous propose d'en parler après lorsque vous le souhaitez.

Philippe MARZOLF : Il y a une réunion spécifique sur l'environnement urbain.

Didier DELY : M. SOUVENT est à votre disposition si vous le souhaitez.

Philippe MARZOLF : La mairie de Paris soutient le projet du Sycotom.

Y a-t-il sur l'étude du BRGM des questions de compréhension ou pas ?

J'ai une question sur les conséquences en termes de santé publique, rien ne figure dans votre étude.

Pascale MICHEL : Je ne suis pas experte de la santé publique. Des études figurent sur le site du débat public, notamment une étude de l'INVS.

Philippe MARZOLF : Nous présenterons cela le 7 octobre.

Pascale MICHEL : Ce sont des spécialistes de la question, qui sera abordée lors d'une réunion spécifique du débat public. C'est une expertise particulière que je ne possède pas, j'en suis désolée.

Philippe MARZOLF : Je vous remercie de vos interventions, si vous voulez bien laisser la place aux intervenants suivants, le temps que ceux-ci s'installent nous allons prendre quelques questions. M. MARCON d'Ivry posait une question sur l'incitation au tri. Il y a beaucoup de questions sur le tri, la prévention et le recyclage.

M. MARCON, Ivry-sur-Seine : J'ai posé une question sur l'incitation au tri, je trouve que vous avez suffisamment bien répondu et je n'ai pas besoin de complément de réponse. Par contre, j'ai posé une question sur l'implantation de l'usine. On nous a très bien expliqué les raisons historiques des implantations des usines d'incinération. On nous a expliqué que d'autres possibilités avaient été étudiées, de transporter les déchets à 12 ou à 75 km de la commune d'Ivry. Par contre, on ne nous a pas dit s'il avait été envisagé un redécoupage du bassin versant. Si l'on remonte à un siècle et demi, la prise en compte des bassins versants correspondait à la population de l'époque, mais celle-ci a considérablement changé. Quand on voit le bassin géographique couvert par le Sycotom, on s'aperçoit qu'il est extrêmement large, et on sent une défaillance d'usine du côté de l'ouest parisien. N'a-t-il pas été envisagé de faire une usine d'incinération peut-être plus petite à proximité des communes de l'ouest ? En l'occurrence, cela correspondait à la question de la proximité encore plus, car cela concernait les populations de l'Ouest parisien. En termes de solidarité, cela me paraissait plus juste aussi.

Philippe MARZOLF : La répartition, le changement des bassins versants des quatre unités actuellement, ont-ils été étudiés ?

François DAGNAUD : Bien sûr, en deux mots, le territoire du Sycotom est certes vaste, la moitié de la région francilienne et c'est le cœur d'agglomération. Nous n'avons pas été plus

précis : Paris, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis, le nord du Val-de-Marne et l'est du département discipline.

Nous avons évoqué tout à l'heure le centre ISSEANE qui est à Issy-les-Moulineaux, donc dans le département des Hauts-de-Seine, Plaine Ouest du territoire du Sycotom. De ce point de vue-là, dès avant que se pose la question du renouvellement ou de la transformation de l'évolution du centre d'Ivry, la question a été posée et réglée, puisque ISSEANE à Issy-les-Moulineaux, en plein cœur des Hauts-de-Seine est donc d'ores et déjà en service, avec des capacités d'incinération, de valorisation énergétique de l'ordre de 540 000 t.

Philippe MARZOLF : Merci pour cette explication.

Mme VIATTE, Amis de la Terre, Paris : Ma question portait sur la méthanisation, la production de biogaz et son usage, et la production de compost de bonne qualité.

Philippe MARZOLF : Même si nous faisons une réunion spécifique sur la méthanisation, peut-être pouvez-vous apporter quelques explications du Sycotom sur ce que l'on va faire du biogaz et comment vous allez obtenir du compost aux normes NFU-44051.

Dominique LABROUCHE : Pour ce qui est du compost, notre objectif est d'arriver à un taux de valorisation de l'ordre de 24 à 25 %, soit à peu près 100 à 120 000 t de compost à la norme française NFU-44051 ; c'est du jargon administratif, mais il est nécessaire d'avoir cette norme et qu'elle soit respectée pour qu'à la sortie du centre de compost, il puisse être utilisé en agriculture, en grandes cultures ou pour des aménagements paysagers. C'est un premier mode de valorisation.

Le biogaz généré par le procédé de méthanisation, de fermentation des déchets, pourra être utilisé pour l'alimentation du réseau de chauffage urbain, la production d'électricité, mais aussi, et nous l'avons dit tout à l'heure, la possibilité localement de pouvoir alimenter des bennes de collecte avec du bio carburant. Ce sont des exemples d'utilisation du biogaz et l'absolue nécessité d'avoir une conformité à la norme pour le compost.

Philippe MARZOLF : Merci pour ces explications. Comme pour la question « faut-il reconstruire le centre ? », nous avons demandé à plusieurs acteurs, et le représentant de la mairie de Paris a déjà répondu, c'est pourquoi nous avons demandé à M. Pierre GOSNAT, le maire d'Ivry-sur-Seine de nous donner sa position et de s'expliquer aussi, car le débat public arrive maintenant mais il s'est passé d'autres choses avant à Ivry-sur-Seine, les Ivryens et les Ivryennes ont été sollicités. Nous avons également demandé à deux associations d'environnement de nous donner également leur avis sur le projet.

M. Pierre GOSNAT : Je vous remercie. Tout d'abord, je tiens à apporter une information ou une précision. La ville en tant que telle, c'est-à-dire le conseil municipal ne s'est pas prononcé sur le projet de transformation, de reconstruction ou même du départ en tant que tel du centre de traitement d'Ivry – Paris XIII, selon l'hypothèse qui sera retenue en définitive. C'est un paradoxe dans la mesure où nous sommes ville d'accueil et où l'on parle beaucoup ce soir d'Ivry, ce qui est normal.

Ce n'est pas un oubli, ni même une fuite devant nos responsabilités, mais une volonté, celle de faire de la question du devenir de l'usine d'Ivry un grand débat sur la problématique des déchets, de leur production à leur élimination et voire à leur valorisation. Débat aussi sur la question institutionnelle, c'est-à-dire des différentes instances politiques compétentes en la matière. On voit bien les évolutions importantes qui sont intervenues au cours de ces

dernières années. Si vous me permettez cette formule un peu populaire : « Nous n'avons pas voulu mettre la charrue avant les bœufs », afin que la réponse à la question sur le devenir de l'usine d'Ivry ne soit pas un préalable mais une conclusion à toute cette démarche de réflexion et de concertation. C'est dans ces conditions que, tout en m'abstenant lors du comité du Sycotom, étant membre du bureau, de juin 2006, sur l'engagement des études de faisabilité, quant au renouvellement du site d'Ivry, j'ai quand même demandé bien sûr que les représentants du conseil municipal, toutes tendances confondues, participent aux différents groupes de travail mis en place dans le cadre du syndicat intercommunal, ce qui a été tout à fait accepté et qui fonctionne. Je veux souligner d'ailleurs que cette participation nous a permis, je crois, de mieux appréhender la complexité technique, environnementale et urbaine d'un projet de cette ampleur. Mais, j'insiste, les questions du renouvellement et du site d'implantation, en tant que telles, ne sont pas les premières questions auxquelles nous avons la volonté de répondre. Je considère en effet qu'il s'agit avant tout de savoir comment ensemble, habitants, acteurs économiques, élus, nous répondons à cet enjeu majeur de société que constitue la problématique des déchets. Là, je crois que nous rejoignons les préoccupations qui ont été très largement évoquées lors de cette première réunion.

La question du projet du Sycotom dépasse le cadre ivryen, c'est évident. C'est pourquoi nous avons toujours considéré, pour ce qui nous concerne, les élus d'Ivry en général, que le devenir du centre de traitement devait être examiné dans le cadre du plan régional d'élimination des déchets. C'était une question importante pour nous d'en avoir connaissance. Le fait que ce projet fasse l'objet d'un débat aujourd'hui sous la conduite de la commission nationale du débat public confirme l'idée qu'il concerne un territoire et des populations plus larges que ceux de la commune d'Ivry.

Aussi, les principes que je tiens à souligner et sur lesquels je souhaiterais que nous débattions, en tout cas que dans la démarche de cette consultation nous puissions débattre, me semble avoir été pris en compte pour tout projet de centre de traitement et pas simplement celui d'Ivry. C'est en cela, je dirais, que le débat que nous avons est exemplaire, car ce dont nous débattons depuis plusieurs heures, on vient de parler plus particulièrement d'Ivry, mais on a parlé plus généralement de la question du traitement des déchets ménagers, des déchets en général, et cela pourrait être aussi bien en Lorraine, dans les Bouches-du-Rhône ou d'autres parties du territoire.

Quel doit être la politique des déchets ? Tout d'abord, il est bon de réaffirmer, comme cela est souvent dit que le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit. C'est pourquoi en tout premier lieu, il faut que les entreprises accentuent tant au niveau de la conception des produits, des emballages, leurs efforts pour réduire les déchets à la source. D'ailleurs, dans les commissions de travail que nous avons eues, nous avons invité un certain nombre d'industriels et de grandes surfaces à participer à nos travaux. Nous avons ici le siège national des magasins Leclerc et nous avons invité la direction de Leclerc à participer à nos travaux. L'éco-conception doit devenir une règle pour les industries.

La réduction passe aussi par des modifications de nos comportements en tant que citoyens et consommateurs. La Ville d'Ivry s'inscrit pleinement dans la démarche de prévention des déchets mise en place par le Sycotom et entend atteindre les objectifs de réduction de déchets fixés par le Grenelle. Un plan d'action dans ce sens doit d'ailleurs être prochainement présenté. Je dois dire que nous avons mené, comme d'autres villes c'est évident, un certain nombre d'actions d'information, de popularisation. Pour autant, la conclusion que j'en tire, et qu'il n'y a jamais rien de définitif. On peut très bien mener une

bonne campagne d'information, de sensibilisation, mettre un certain nombre de moyens, il faut y revenir très régulièrement, nous avons besoin de mener ces campagnes de sensibilisation en permanence.

Même si nous parvenons, puisque la question a été posée, à diminuer les déchets produits de plusieurs dizaines de kilos par habitant et par an dans les années à venir, je crois qu'il faut être conscient, et je le suis par rapport à notre ville mais au niveau du bassin versant, que la croissance démographique attendue gommara pour une large part les gains obtenus. Par exemple, sur le site d'Ivry, c'est une ville qui en à peine 10 ans a connu une progression démographique de plus de 8 %. Nous avons gagné 7 à 8000 habitants supplémentaires. Nous sommes engagés dans une profonde mutation de la ville où nous attendons dans les 15 ans qui viennent plus de 25 000 emplois aux portes de l'usine et la construction de 5000 logements, c'est-à-dire en gros 15 000 habitants, ne serait-ce que dans ce quartier-là. On peut penser qu'au moment où l'usine 2023 ouvrira, si c'est le cas, nous ne serons plus 51 000 habitants tels que nous l'étions au moment où nous nous sommes posés la question du devenir de l'usine, donc il y a quelques années de cela, mais nous serons à 70 000 habitants. Je sais que cela rentre aussi dans les projets du développement tel que cela a été indiqué dans le cadre des études du conseil régional et de nouvelles voisines, je pense à Vitry par exemple, qui rentrent vraiment dans le secteur stratégique du développement de l'Île-de-France. Donc, mesurons ce que sont, et il faudra les approfondir les perspectives démographiques.

Il n'existe pas de solution unique de traitement, des modes de traitement devront être diversifiés et adaptés à chaque catégorie de déchets. Le tri pour le recyclage doit être le mode de traitement privilégié, car il permet une économie de matières premières qui, nous le savons, ne sont pas inépuisables.

Le tri aussi a ses limites, une fraction des déchets restera à éliminer. Ces déchets à éliminer doivent être orientés vers des filières de traitement qui assureront la valorisation optimale, tout en minimisant les risques potentiels. Je ne rentre pas ici dans un débat qui relève plus de spécialistes, et je crois qu'il y a d'autres débats prévus.

Toutefois, pour ce qui concerne les incinérateurs, je soulignerai deux points. Tout d'abord, je vous ferai part un peu de nos réflexions et de mes réflexions personnelles, le temps des équipements auquel il fallait pour les rentabiliser donner toujours plus de déchets est pour moi, révolu. J'y ajoute que c'est une question politique, c'est-à-dire que l'on peut décider effectivement qu'il faut en mettre toujours plus dans la machine, si nous sommes dans un raisonnement de profit, mais si nous sommes dans le cadre d'une politique de service public, c'est là où nous avons les capacités de pouvoir évaluer ce qu'il est possible de traiter ou non, de se donner des limites, de se donner des perspectives, et de se donner un contrôle démocratique de cette circulation des déchets à traiter.

Ensuite, à l'heure du débat sur le réchauffement climatique, le renchérissement des énergies fossiles, la taxe carbone de la précarité énergétique des plus défavorisés, il convient de prendre en considération pour leur implantation l'aspect de la valorisation de l'énergie qu'ils produisent. Je n'y reviens pas, je trouve que cela a été tout à fait excellemment présenté à l'instant.

C'est pour cette raison que j'ai défendu auprès du Syctom la notion, et je crois avec un écho d'unité de traitement, du type de celle étudiée en tant que pôle énergétique, en mesure de s'adapter à la réduction quantitative et qualitative des déchets, et non pas uniquement en termes des équipements d'élimination, c'est bien ce qui était au cœur de l'étude que nous

avons eue à l'instant.

Au plan des modes des installations et des traitements, qu'il s'agisse des unités d'incinération, de méthanisation, de décharge, il est deux questions incontournables qui sont au centre de préoccupation depuis des années, d'une part celle de la minimisation des impacts potentiels environnementaux et sanitaires, et d'autre part celle du contrôle de la surveillance des installations.

Cette préoccupation première a conduit à mettre en place, dès 2004 (et j'ai entendu un Ivryen évoquer la notion de pédagogie, je suis totalement d'accord avec cette idée), malheureusement, pendant toute une époque, on a eu « des peurs moyenâgeuses », mais il y a un gros problème de pédagogie à mettre en place. Depuis 2004, nous avons en lien avec le Syctom mis en place un comité consultatif, dont les membres ont participé à un grand débat que nous avons organisé ici même en mars 2006, sur l'idée mode de traitement, environnement et santé. Mais je crois qu'il s'agit aussi de faire des propositions, tout au long de la procédure d'étude pour que la prévention, la protection soient au centre des travaux du Syctom, et se donner les outils en même temps de vérification.

Troisièmement, il est aussi pour moi un principe essentiel qui a été rappelé, celui de la proximité entre des lieux de production de déchets et des lieux d'implantation des équipements. Je ne veux pas apporter ce qui se passe parfois dans des réunions, mais quand j'ai entendu un certain nombre de personnes nous dire : pourquoi ne pas envoyer ces déchets dans une petite ville à 50 ou 100 km de Paris, une petite ville pauvre qui pourrait accueillir ce genre d'équipement, j'ai franchement pensé au porte-avions Clémenceau que l'on envoyait en Inde pour se faire désamianter. Donc, cela ne peut pas être notre position. Il y a une opposition fondamentale de traiter les déchets là où ils sont produits. Donc, c'est un principe incontournable. Je me félicite que le plan régional d'élimination des déchets réinsiste sur cette idée.

Autre principe important, celui du service public, je n'y reviens pas.

Philippe MARZOLF : M. GOSNAT, pouvez-vous essayer de conclure ? Vous êtes en à 11 minutes !

Pierre GOSNAT : Vous avez fait beaucoup plus tout à l'heure, vous avez mordu de 10 minutes. Comme je me doutais que vous alliez me le dire, j'ai noté votre temps.

Philippe MARZOLF : Vous avez raison, mais je suis le Président et c'est moi qui organise, je me donne des possibilités de... Allez-y, finissez !

Pierre GOSNAT : Je vais terminer.

Dans les tableaux qui nous ont été montrés par rapport aux différents pays, il aurait été intéressant qu'on nous dise dans les difficultés de traitement des déchets quels sont les pays où le service public est dominant par rapport aux services privés. Je crois qu'il doit y avoir des indications assez savoureuses.

Je crois que notre réflexion, quel que soit le lieu d'implantation, doit passer forcément, et cela a été rappelé par François DAGNAUD, par la notion de service public.

Je termine là, sinon je vais vous fatiguer ou je vais me fatiguer !

(Applaudissements).

Philippe MARZOLF : Maintenant, je vais passer la parole à Mme Anne CONNAN qui va bien sûr respecter ses 5 mn de parole, parce que vous aurez l'occasion de réintervenir régulièrement certainement dans le débat.

Anne CONNAN, Association Passerelles : « L'association Passerelles » est une association de quartier environnementale d'Ivry port nord, c'est-à-dire juste à côté de l'usine d'incinération actuelle. J'ai représenté la LCL Ivry à la CLIS (Commission locale d'information et de surveillance de l'actuelle usine d'incinération d'Ivry-sur-Seine TIRU) et au Comité de pilotage, ces dernières années.

Qu'attendons-nous de ce débat ? Qu'il nous éclaire.

J'avais surtout posé des questions. Je ne m'occupe effectivement pas forcément de chiffres, peut-être que je commettrai aussi des erreurs concernant ces chiffres et je m'en excuse par avance.

Nous attendons donc de ce débat qu'il nous éclaire sur le contenu d'un projet qui est très complexe pour nous et très technique, qu'il réponde à nos interrogations et à nos inquiétudes concernant les tonnages traités et les nuisances qui seront éventuellement induites, et qu'il influe sur le projet dans le sens d'un abandon de l'incinération ou au moins d'une diminution importante du tonnage prévu pour l'incinération.

Nous espérons aussi qu'il va influencer sur le projet dans le sens de solutions de traitement des ordures ménagères plus écologiques, notamment en ce qui concerne le tri et le recyclage qui pour nous, nous semblent extrêmement médiocres. C'est le moins que l'on puisse dire. Dans ce débat, organisé par la CPDP, on voudrait aussi souligner l'inégalité des moyens pour l'instant entre les Sycotom et les institutions qui soutiennent le projet d'un côté, et de l'autre les associations qui n'ont ni le temps en trois mois, ni non plus les moyens, puisqu'il faut un mois pour faire un cahier d'acteurs, d'organiser une contre expertise sérieuse et des propositions alternatives. Cette inégalité se retrouve également dans les temps de parole accordés jusqu'à présent.

Nous sommes d'abord des riverains de l'actuelle TIRU, nous vivons en dessous du panache des cheminées, de ce qui constitue la plus grosse usine d'incinération d'Europe : 680 000 t incinérées aujourd'hui. Par comparaison, Fos-sur-Mer, dont on a beaucoup parlé, c'est 250 000 t. Nos enfants vont à l'école Dulcie September à 200 m de l'usine et ont subi depuis des années les tonnages impressionnants de fumées, poussière et parfois des grosses cendres, des odeurs aussi, souvent le quartier sent la poubelle, et une pollution qui fait peur en fait, malgré la dernière mise aux normes qui remonte au 1er janvier 2005 et qui s'est faite très tardivement.

On nous a dit pendant des années que ce qui sortait des cheminées n'était que de la vapeur d'eau pour apprendre aussi tardivement que des métaux lourds, des dioxines et autres polluants dangereux étaient bien rejetés dans l'atmosphère. Maintenant, on nous dit que ce qui est rejeté dans l'atmosphère est propre et que les polluants sont quasiment indétectables. Ce n'est pas l'avis de certains médecins et spécialistes, pour lesquels il n'y a pas de seuil acceptable pour certains polluants comme les dioxines par exemple. Ils pensent qu'il faut considérer les quantités totales rejetées et les durées d'imprégnation des populations riveraines, plutôt que les normes qui sont souvent des normes techniques.

Nos questions ont pour origine les principes par rapport à la gestion des ordures ménagères d'un traitement écologique des déchets.

Premièrement, les meilleurs déchets comme l'a dit M. GOSNAT, sont ceux qui ne sont pas produits, donc réduction des déchets à la source et de lutte contre le suremballage. Deuxièmement, priorité au tri et à la collecte sélective, qui a été bien mis en évidence par le Grenelle de l'Environnement, y compris au tri des bio déchets et des déchets ménagers humides, ce que quelqu'un a appelé tout à l'heure le bac de compostage au pied de l'escalier, pour en faire un compost propre, qui sera trié à la source et mieux valorisé aussi les déchets secs qui sont souvent contaminés par ces déchets humides.

Troisièmement enfin, priorité au recyclage et à la réutilisation après collecte sélective.

L'objectif du Grenelle de l'Environnement est de 45 % de tri et de recyclage en 2015. Actuellement, on recycle 14 % en région parisienne. On peut quand même espérer que des progrès aient été faits en 2018 et en 2023, et que ce que nos voisins européens, allemands, autrichiens ou autres font maintenant depuis longtemps, on soit capable de le faire demain.

Nous pensons qu'avec une politique volontariste des mairies, avec un renforcement des campagnes d'information et de sensibilisation, avec l'aide des enfants, des ambassadeurs du tri, la collecte sélective fera chuter le tonnage des déchets traités.

D'abord sur l'incinération, c'est une technologie qui reste productrice pour nous de polluants dangereux, même si les fumées sont mieux lavées et traitées aujourd'hui qu'elles ne l'étaient hier. Elle produit des déchets dangereux là où il n'y en aurait pas s'il n'y avait pas incinération, c'est-à-dire que c'est en fait le fait de chauffer les déchets qui au départ ne sont pas dangereux, mais non triés, qui sait que cela produit des polluants comme dioxine, furanes. De plus, de nouveaux polluants apparaissent tous les jours, parce que les produits changent et que de nouvelles molécules sont introduites dans notre quotidien. On n'a pas forcément l'assurance non plus que ces polluants vont être détectés et traités. L'incinération, en deuxième point, ne fait pas disparaître tous les déchets par magie. Elle est à l'origine d'autres déchets, qui concentrent les polluants, en particulier les mâchefers que l'on ne considère pas comme valorisables, puisque ce sont des mâchefers qui sont souvent pollués. Par exemple, des communes d'ores et déjà ne peuvent plus utiliser les mâchefers en soubassement routier, car ces mâchefers pourraient polluer la nappe phréatique, et les REFIOM sont encore plus concentrés et sont d'ailleurs considérés comme des déchets dangereux.

Les contrôles des émissions de polluants : nous voudrions savoir précisément pour cette nouvelle usine quelles seront les normes de pollution acceptées en 2019 et comment la population sera informée des polluants émis, des incidents, des dépassements, en temps réel et non 18 mois après comme actuellement.

Nous voulons également qu'on organise des visites d'installations d'incinération super modernes et qu'on nous montre en quoi ces installations sont moins polluantes que la TIRU pour la population environnante et aussi pour la planète. Et enfin, je voudrais dire que l'incinération est une technologie qui est en contradiction avec le tri et le recyclage. Les déchets à haut pouvoir calorifique, dont l'incinération a besoin : plastique, papier carton, sont aussi ceux que l'on peut recycler le plus facilement. Le recyclage rentre donc en concurrence avec l'incinération.

L'argumentation de la valorisation énergétique, on nous dit que l'usine d'incinération produira du chauffage urbain, comme celle qui existe actuellement et qui produit aussi du chauffage urbain. D'abord, je voudrais souligner que la mission de service public du Sycotom n'est pas de produire du chauffage urbain, mais de traiter de déchets et qu'il ne s'agit pas de brûler les ordures ménagères pour produire du chauffage urbain, même si on ne peut pas faire autrement que d'incinérer une partie des ordures ménagères, il faut utiliser au mieux l'énergie produite, ce qui est totalement différent.

Il faut donc dissocier à mon avis les deux problèmes, comme l'a très bien dit quelqu'un avant moi, Chantal DUCHENE, me semble-t-il, traitement des déchets et chauffage urbain, d'autant que des solutions écologiques apparaissent maintenant dans le chauffage urbain et que l'on rend en ne le faisant pas impossible pour l'avenir la diminution du tonnage incinéré. C'est-à-dire que pour 20 à 30 ou 40 ans, on aura ce tonnage incinéré car il sera justifié par le chauffage urbain, alors que le Grenelle de l'Environnement prévoit en fait une diminution des déchets.

Sur la méthanisation, nous sommes beaucoup plus positifs. On nous annonce une unité de méthanisation de 250 000 t vers 2023, c'est un procédé a priori écologique qu'on ne connaît pas bien encore en France, qui produit du méthane et du compost.

Nous avons des questions qui viennent en fait des deux usines les plus contemporaines construites en milieu urbain, à Lille et à Montpellier, qui ne semblent pas encore au point. Les riverains se plaignent de mauvaises odeurs, et ceux de Montpellier par exemple également d'invasion de mouches.

La question est donc : pourquoi la technologie adoptée en France ne permet pas un fonctionnement hygiénique et sans odeur, puisque que l'on n'entend pas parler de ce genre de chose en Allemagne ?

Y a-t-il des normes de pollution des odeurs ?

Les dépassements ou erreurs en ce qui concerne les pollutions olfactives ne seraient pas acceptables, même en 2023.

Autre inquiétude, l'usine va être implantée dans un milieu urbain dense, puisque l'on parle de tours dans le 13e. Y a-t-il des risques d'explosion ? Ce sont des questions qui sont posées par des habitants. L'usine sera-t-elle classée SEVESO ? Aura-t-on une torchère ?

Enfin, quelle qualité de compost sortira de cette usine ? Comment sera-t-elle contrôlée ? Pour le moment, les agriculteurs se plaignent de n'avoir aucun contrôle sur la qualité du compost qui leur est livré. Quand il n'y a pas de tri préalable, ils retrouvent du plastique, on leur dit qu'il y a éventuellement des métaux lourds, des polluants divers. Beaucoup d'entre eux refusent d'utiliser ce compost et d'empoisonner leurs terres.

Pour finir sur le sujet, nous souhaitons que l'on nous organise une visite sur le sujet d'une usine de Méthanisation en milieu urbain équivalent à Ivry – Paris XIIIe, pas forcément en France, pour que nous puissions juger par nous-mêmes des odeurs et des mouches.

Le tonnage de la future installation...

Philippe MARZOLF : Mme CONNAN, avez-vous encore beaucoup de questions, car nous les reprendrons dans les différentes réunions.

Anne CONNAN : J'ai fini. On nous avait donc promis lors d'une réunion publique en 2006 que le tonnage incinéré serait diminué de moitié, on ne nous avait pas dit qu'il y aurait aussi une usine de méthanisation.

Concernant le tonnage incinéré, Chantal DUCHENE en a déjà pas mal parlé, on ne parle pas des mêmes déchets. On ne peut pas comparer les 680 000 t actuellement incinérées et les 350 000 t qui seront incinérées en 2018 ou 2019. Ce ne sont pas les mêmes déchets, dans un cas, ce sont les déchets bruts et dans l'autre ce seront des déchets concentrés, il paraît assez aberrant de les comparer. Ils représenteront des quantités plus importantes de collecte brute. On peut se demander si la part supportée par Ivry ne pourrait pas être proportionnellement plus importante demain qu'aujourd'hui.

A lire le projet du Sycotm, j'ai aussi l'impression que cette usine avait pour but de résoudre les problèmes de mise en décharge de la région parisienne, du bassin versant du Sycotm de la région parisienne. Cette nouvelle usine devrait permettre de supprimer la mise en décharge de déchets qui n'ont rien à y faire.

On voudrait quand même souligner que les Ivryens ont eu sur leur territoire depuis le début du siècle l'usine de traitement des ordures ménagères, puis l'usine d'incinération qui brûle près d'un tiers des déchets collectés par le Sycotm. Il n'est pas sûr que les Ivryens soient disposés à accueillir en 2018 en 2023 une proportion encore plus importante des déchets de Paris et de la région parisienne.

Nous souhaitons également que le tonnage projeté soit confronté aux engagements du Grenelle de l'Environnement en matière de tri et de recyclage, et au développement de la tarification incitative qui va se généraliser partout en France dans les cinq ans qui viennent, et qui d'expérience encourage le tri et le compostage, et fait baisser le tonnage des ordures ménagères.

(Applaudissements)

Philippe MARZOLF : Merci pour toutes ces questions, je vous propose de nous donner votre document pour qu'après on puisse les répartir sur les différentes réunions. Ce soir, à 11h15, n'allons pas pouvoir répondre à toutes les questions.

Laurence MONNOYER-SMITH, Membre de la CPDP : Nous avons prévu une visite de la Varennes-Jarcy.

Philippe MARZOLF : Nous n'avons pas prévu de visite de site de méthanisation en milieu urbain, mais à la Varennes-Jarcy. Sinon, il faut aller pratiquement à Barcelone. Comme les frais d'organisation du débat sont pris en charge par le Sycotm, on va lui demander s'il est d'accord pour payer le voyage à Barcelone aux différents acteurs !

Jean-François POITVIN, Ile-de-France Environnement : Je représente la fédération des associations d'environnement de l'Ile-de-France. Mon intervention sera assez brève. En fin de compte, je pense que ce projet doit être reconstruit au même endroit, car c'est compatible avec le PREDMA.

Par ailleurs, un point important : la relocalisation d'un certain nombre de déchets traités à l'extérieur de la zone du Sycotm dans la zone du Sycotm. A mon sens, c'est le minimum. Je ne vois pas pourquoi on va exporter ces petits déchets ailleurs.

Ce projet me paraît tout à fait intéressant et à développer.

Par contre, sur le plan technologique, on a des incinérateurs qui fonctionnent dans des modes totalement différents de ce que l'on connaît habituellement. Ces incinérateurs dans ces modes-là produisent-ils la même chose ?

On ne peut dire, sans avoir quelques informations supplémentaires, que l'incinération est identique à ce qu'il y avait avant ou dans d'autres incinérateurs de l'Ile-de-France.

De même pour la méthanisation, peu de gros centres de méthanisation fonctionnent. En 2023, lorsque celui-ci verra le jour, on aura probablement toutes les chances d'avoir trouvé la bonne méthode pour méthaniser et minimiser les impacts.

Donc, j'estime, moyennant un certain nombre de discussions, qu'il est tout à fait valable de recentraliser le projet sur cet endroit.

Philippe MARZOLF : Merci. En tout cas, nous prenons note des enseignements pour cette réponse précise à une question précise.

Je vous propose compte tenu de l'horaire de ne plus prendre de question, et que nous avons encore 8 réunions publiques où toutes vos questions pourront être reposées.

Je rappelle que toutes les questions que vous avez posées ce soir par écrit recevront une réponse écrite.

Si vous avez rencontré des problèmes de réception de documents, n'hésitez pas à laisser vos coordonnées pour que nous vous les adressions et que nous puissions faire une réclamation auprès du prestataire.

Je vous rappelle que la prochaine réunion thématique se tiendra jeudi prochain (1^{er} octobre à 20h) sur la prévention et le recyclage.

J'ai une demande de prise de parole et après nous clôturerons notre réunion.

ECHANGES AVEC LA SALLE

Pascal BARDOU, Ivry-sur-Seine : Je suis citoyen à part entière et très sensibilisé aux questions de traitement et de valorisation des ordures ménagères. Il serait dommage de terminer cette soirée ainsi puisqu'il restait sur votre programme 50 mn allouées aux questions.

Philippe MARZOLF : La fin de la réunion était prévue à 23 heures.

Pascal BARDOU : Je retire de nombreuses choses positives de cette soirée, des présentations faites par les interlocuteurs à la tribune. Il est dommage que cela se termine par un discours un peu préformaté, que j'entends un peu partout, sur toutes ces questions portées par les Ecologistes notamment sur le traitement des ordures ménagères, que l'on soit à Calais, à Marseille, à Bordeaux ou à Metz, ce sont toujours les mêmes discours. Je pense que c'est un peu dommageable, même pour la crédibilité de leurs interlocuteurs que l'on ne fasse pas la part des choses.

Deux points positifs, je m'aperçois qu'il y a de plus en plus de cohérence aujourd'hui sur la question du traitement de la valorisation des ordures ménagères. Pendant très longtemps,

on a souffert de mise en œuvre de plans départementaux d'élimination des déchets, qu'on n'arrivait pas à faire aboutir, puisque concrètement on ne pouvait pas les mettre en œuvre, soit parce qu'on n'avait pas les moyens suffisants, soit parce que les bassins versants n'étaient pas adaptés aux usines qu'on proposait, etc.

J'estime qu'on gagne en cohérence, et sur la mise en œuvre de système rationnel de traitement des ordures ménagères.

Cette notion de mission de service public a été aussi évoquée. Bien évidemment, nous pouvons tous y être très attachés. Les syndicats de communes doivent faire encore plus, et vraiment s'impliquer dans la mise en œuvre d'un véritable service public de traitement et de valorisation des ordures ménagères, et intégré dans un véritable pôle public de l'énergie. Cela me semble indispensable aujourd'hui, qu'on le veuille ou non, au niveau européen, on considère aujourd'hui le traitement des ordures ménagères comme énergie renouvelable. En disant cela, je ne fais pas plaisir à tout le monde, au regard notamment des arguments qui ont pu être avancés, mais c'est une réalité. J'estime que c'est une chose à creuser et à mettre en œuvre.

Ce service public devrait être aussi capable de mettre en œuvre des observatoires à tous les échelons au niveau national, régional, départemental, avec la participation de tous les acteurs (industriels, salariés, élus et citoyens). Ainsi, nous serons tous dans un véritable cadre de pleine visibilité et chacun à son niveau pourra intervenir.

Autre point positif sur lequel nous avons avancé : admettre enfin que le seul traitement qui puisse être efficace aujourd'hui est un traitement multi filières. Nous avons franchi un grand pas, et là aussi par rapport à certaines lois. En 1992, la Ministre de l'Environnement de l'époque nous proposait une voie royale nous amenant progressivement, et notamment en 2002 à la seule existence de centre d'enfouissement technique pour recevoir les déchets ultimes. On voit où l'on en est aujourd'hui. Donc, une véritable volonté doit accompagner cette mise en œuvre.

Je suis favorable au traitement multi filières, constatant qu'il est le plus efficace. Par contre, deux grands questionnements persistent, le premier portant sur le tri sélectif. Aujourd'hui, il faut tenir compte du milieu urbain avec un habitat vertical important, ce qui limite demain la mise en place de moyens nouveaux de tris sélectifs. Là où il y a 1 poubelle jaune et 10 poubelles marron, on ne pourra pas en mettre 5 jaunes de plus. Les locaux sont trop exigus. Que met-on en place ?

Est-il possible ou non de faire demain du tri sélectif via un système pneumatique au pied des immeubles ? Peut-on mettre ce système en place demain où l'on mettrait 100 cartons dans un circuit pneumatique qui rejoindraient directement le centre de tri ?

Un autre questionnement, et cela rejoint les propos de François DAGNAUD sur les deux cas de figure, soit certains considèrent que le Sycotom est en surcapacité, soit d'autres comme moi considèrent qu'il est en sous-capacité. Comment peut-on comprendre demain qu'on mette en œuvre des moyens de traitement qui répondent à une éventuelle diminution des déchets à la source ?

La question industrielle des emballages ramène à la question économique. Les emballages se trouvent au 7^{ème} rang au niveau économique. Les industriels ne sont pas prêts de lâcher demain sur la question des emballages non plus.

Est-il judicieux aujourd'hui de se retrouver confrontés peut-être demain avec 700 000 t en surplus au Sycotom par rapport aux 300 000 t actuelles ?

En termes de moyens d'incinération, je pense que qui peut le plus peut le moins. N'est-il pas judicieux qu'à Ivry on passe de 700 000 t d'incinération aujourd'hui à 400 000 t ? Cela paraît-il aberrant ? C'est la question que je pose justement pour se préserver de la question de la mise en décharge. Je rappelle que le dégagement de méthane est 20 fois plus nocif pour la couche d'ozone que le CO².

Philippe MARZOLF : Merci, Monsieur, citoyen de base, qui semble bien connaître la question des déchets.

Laurence MONNOYER-SMITH : Vous avez développé une argumentation tout à fait intéressante. La prochaine réunion qui va traiter des questions de prévention va en particulier tâcher de répondre à ces deux questions. Vous pouvez alimenter le débat en participant au blog.

Nous reviendrons sur ces deux points, la question du tri, la difficulté de l'évaluation et la prospective en matière de production des déchets le 1^{er} octobre. Ce serait bien que vous y participiez et si vous pouviez contribuer sur le blog, ce serait encore mieux. Merci beaucoup.

Philippe MARZOLF : Merci à tous encore et bonne fin de soirée.

(applaudissements)

(Fin de la réunion à 23 h 25).